



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

VIET NAM

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Viet Nam est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Viet Nam.

Table des Matières

1 APERÇU GÉNÉRAL: LE VIET NAM DANS LE SYSTÈME COMMERCIAL MONDIAL	5
1.1 Aperçu général de l'élaboration et de l'évolution des politiques vietnamiennes dans le système commercial mondial pendant la période 2013-2020	5
1.2 Évaluation globale du rôle et de la position du Viet Nam dans le système commercial mondial	6
1.3 Évaluation globale de la mise en œuvre de la politique économique du Viet Nam dans le cadre du développement socioéconomique national pendant la période 2013-2020	7
2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DU VIET NAM PENDANT LA PÉRIODE 2013-2020	9
2.1 Développement économique	9
2.1.1 Taux de croissance du PIB	9
2.1.2 Importations et exportations de marchandises et de services	10
2.1.2.1 Importations et exportations de marchandises	10
2.1.2.2 Importations et exportations de services	11
2.2 Politiques économique et commerciale	11
2.2.1 Politique macroéconomique et politique de restructuration de l'économie	11
2.2.1.1 Politiques monétaire et de change	11
2.2.1.2 Politiques financières	11
2.2.1.3 Restructuration de l'économie	12
2.2.1.4 Politiques de la concurrence et de protection des consommateurs	16
2.2.1.5 Mesures correctives commerciales	18
2.2.2 Mise en œuvre des engagements dans le cadre de l'OMC	19
2.2.2.1 Commerce des marchandises	19
2.2.2.1.1 Engagements tarifaires	19
2.2.2.1.2 Subventions à l'exportation de produits industriels	21
2.2.2.1.3 Entreprises commerciales d'État	21
2.2.2.1.3.1 Définition des entreprises publiques	21
2.2.2.1.3.2 Résultats de l'actionnarisation des entreprises publiques	21
2.2.2.1.4 Licences d'importation et d'exportation	21
2.2.2.1.5 Douanes	22
2.2.2.1.5.1 Engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane	22
2.2.2.1.5.2 Engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine	23
2.2.2.1.5.3 Engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE)	23
2.2.2.1.6 Administration des prix	23
2.2.2.1.7 Obstacles techniques au commerce (OTC)	24
2.2.2.1.8 Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	25
2.2.2.2 Commerce des services	25
2.2.2.2.1 Services de distribution	25
2.2.2.2.2 Services bancaires et services financiers connexes	25
2.2.2.2.3 Services d'assurance et services relatifs aux valeurs mobilières	26

2.2.2.2.3.1 Services d'assurance.....	26
2.2.2.2.3.2 Services relatifs aux valeurs mobilières	27
2.2.2.2.4 Services de télécommunication	28
2.2.2.2.5 Services de transport.....	28
2.2.2.2.5.1 Services de transport maritime	28
2.2.2.2.5.2 Services de transport aérien	29
2.2.2.2.5.3 Services de transport routier	29
2.2.2.2.5.4 Services de transport ferroviaires	29
2.2.2.2.5.5 Services de transport par les voies navigables intérieures.....	30
2.2.2.2.5.6 Services auxiliaires de tous les modes de transport	30
2.2.2.3 Droits de propriété intellectuelle et droits connexes.....	30
2.2.3 Politiques commerciales depuis 2013	33
2.2.3.1 Système commercial multilatéral	33
2.2.3.2 Accords multilatéraux et bilatéraux	33
2.2.3.2.1 Aperçu du processus de négociation, de signature et de mise en œuvre des accords de libre-échange du Viet Nam	33
2.2.3.2.2 Accords de libre-échange effectifs	34
2.2.3.2.2.1 Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA).....	34
2.2.3.2.2.2 Accord de libre-échange ASEAN-Chine (ACFTA).....	35
2.2.3.2.2.3 Accord de libre-échange ASEAN-République de Corée (AKFTA).....	35
2.2.3.2.2.4 Accord global de partenariat économique ASEAN-Japon (AJCEP)	35
2.2.3.2.2.5 Accord de libre-échange ASEAN-Inde (AIFTA)	35
2.2.3.2.2.6 Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA)	36
2.2.3.2.2.7 Accord de libre-échange ASEAN-Hong Kong, Chine (AHKFTA)	36
2.2.3.2.2.8 Accord de libre-échange Viet Nam-Chili (VCFTA)	37
2.2.3.2.2.9 Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (VJEPA)	37
2.2.3.2.2.10 Accord de libre-échange Viet Nam-Corée (VKFTA)	38
2.2.3.2.2.11 Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique (UEE) et le Viet Nam	39
2.2.3.2.2.12 Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).....	39
2.2.3.2.2.13 Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam (EVFTA)	40
2.2.3.2.2.14 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et le Royaume-Uni (UKVFTA)	40
2.2.3.2.3 Accords de libre-échange signés qui n'ont pas encore pris effet.....	40
2.2.3.2.3.1 Partenariat économique régional global (RCEP)	40
2.2.3.2.4 Accords de libre-échange en cours de négociation	41
2.2.3.2.4.1 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'AELE	41
2.2.3.2.4.2 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et Israël (VIFTA)	41
2.2.3.3 Politiques récentes relatives au commerce	41
2.2.3.3.1 Politiques commerciales	41
2.2.3.3.2 Modernisation des douanes	42

2.2.3.3.3 Télécommunications	43
2.2.3.3.4 Finances	44
2.2.3.3.5 Transports.....	45
2.2.3.3.5.1 Développement des transports pendant la période 2013–2019.....	45
2.2.3.3.5.2 Orientation du développement des transports pendant la période à venir	47
3 PERSPECTIVES	48

1 APERÇU GÉNÉRAL: LE VIET NAM DANS LE SYSTÈME COMMERCIAL MONDIAL

1.1 Aperçu général de l'élaboration et de l'évolution des politiques vietnamiennes dans le système commercial mondial pendant la période 2013-2020

1.1. Le Viet Nam présente le rapport de son gouvernement dans le cadre du deuxième examen de sa politique commerciale effectué par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vise à informer les Membres des progrès importants accomplis par le pays sur le plan de ses politiques commerciales pendant la période 2013-2019, ainsi que des faits nouveaux les plus récents intervenus tout au long de l'année 2020. Le Viet Nam accorde une grande importance à cet examen et voit ce processus comme une occasion unique de rendre compte de manière exhaustive des résultats des politiques commerciales qu'il a mises en œuvre tout au long de cette période, le but étant d'accroître la transparence à l'égard des Membres de l'OMC, de mettre en exergue les principaux résultats obtenus et de contribuer ainsi à un développement rapide et global des aspects socioéconomiques et politiques aux niveaux national, régional et mondial. Plus spécifiquement:

- au 6^{ème} Congrès national du Parti communiste du Viet Nam, qui a constitué un moment de renouveau pour l'ensemble du pays, le Viet Nam a préconisé de tirer parti des avantages de la coopération économique, scientifique et technique, en participant plus largement à la collaboration internationale et aux travaux du "Conseil d'assistance économique mutuelle et de développement du commerce avec d'autres pays". Cela est devenu le fondement des politiques ultérieures du pays en matière d'intégration économique internationale. Au 7^{ème} Congrès national, le Viet Nam a mis en avant son objectif de "diversification et multilatéralisation des relations avec les autres pays et organisations économiques". Le 8^{ème} Congrès national a marqué l'apparition du terme "intégration" dans les documents les plus importants du Viet Nam, dont l'objectif consiste à "bâtir une économie ouverte et s'intégrer dans la région et dans le monde";
- au 9^{ème} Congrès national, le Viet Nam a, pour la première fois, mis l'accent sur la politique d'"intégration économique proactive aux niveaux régional et international". À cet égard, l'intégration économique internationale et la participation à des accords de libre-échange (ALE) font depuis longtemps l'objet de résolutions et de directives du Parti communiste et du gouvernement vietnamien, à savoir la Résolution n° 07-NQ/TW de 2001 sur l'intégration économique internationale, la Résolution n° 08-NQ/TW de 2007 sur diverses politiques majeures visant à une croissance économique rapide et durable du Viet Nam en tant que Membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Résolution n° 22-NQ/TW de 2013 sur l'intégration économique internationale, la Résolution n° 06-NQ/CP de 2016 sur la mise en œuvre effective de l'intégration économique internationale tout en maintenant la stabilité sociopolitique dans le cadre de la participation du Viet Nam à des ALE de nouvelle génération et, plus récemment, la Directive n° 26/CT-TTg du 4 septembre 2018 sur la promotion de l'intégration économique internationale en vue d'une efficacité et d'une efficacité accrues;
- le projet de rapport politique présenté au 13^{ème} Congrès national du Parti communiste continue de souligner le rôle de l'intégration et prescrit de continuer à appliquer une politique étrangère axée sur l'indépendance, l'autonomie et le multilatéralisme, dans l'objectif d'une intégration active et proactive, exhaustive, profonde et effective au niveau international. Dans le même temps, le Viet Nam compte participer proactivement aux mécanismes multilatéraux et renforcer son rôle dans ces mécanismes, en particulier l'ASEAN, l'Organisation des Nations Unies, l'APEC et d'autres instances de coopération internationale; améliorer l'efficacité de l'intégration économique grâce à diverses formes d'intégration internationale; et promouvoir et approfondir la coopération bilatérale avec ses partenaires commerciaux, en particulier les partenaires stratégiques, en leur offrant divers avantages et en renforçant la confiance.

1.2. Dans les résolutions et directives susmentionnées, les principaux points de vue et lignes directrices examinés de manière approfondie par le Parti communiste et le gouvernement du Viet Nam en ce qui concerne les processus d'intégration économique internationale et de participation aux ALE sont les suivants:

- L'intégration économique est essentielle. L'intégration sur d'autres plans doit faciliter l'intégration économique et contribuer de manière positive au développement économique, à la confiance et au renforcement de la défense et de la sécurité nationales, à la préservation et à la promotion de l'identité culturelle nationale et à la promotion du développement socioculturel. L'intégration dans tous les domaines doit être mise en œuvre de manière synchronisée dans le cadre d'une stratégie d'intégration internationale globale accompagnée d'une feuille de route et de mesures spécifiques tenant compte de la situation et des capacités du pays.
- Une intégration économique proactive dans la région et dans le monde se fera en maximisant les forces internes, en améliorant l'efficacité de la collaboration internationale, en garantissant l'indépendance, l'autonomie et l'orientation socialiste, en protégeant les intérêts de la population nationale, en protégeant la sécurité nationale, en préservant l'identité culturelle nationale et en protégeant l'environnement.
- Accélérer le rythme des réformes des institutions, des mécanismes et des politiques économiques conformément aux orientations et aux lignes directrices du Parti communiste et de l'État, établir proactivement de nouveaux partenariats, participer à de nouveaux cycles de négociations et promouvoir la coopération économique aux niveaux régional, bilatéral et multilatéral.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, participer à des accords commerciaux régionaux avec les partenaires commerciaux et économiques essentiels dans le cadre d'un plan directeur assorti d'une feuille de route raisonnable, en tenant compte des intérêts et des capacités du pays. Concevoir, élaborer et mettre en œuvre de manière proactive des mesures destinées à protéger les intérêts légitimes de l'État, des entreprises et des consommateurs nationaux.
- Promouvoir et approfondir les relations avec les partenaires, en particulier ceux qui revêtent une importance stratégique pour le développement et la sécurité du pays, concrétiser le cadre établi en matière de relations, mettre en place des avantages entre le Viet Nam et ses partenaires.
- Participer de manière active et proactive aux institutions multilatérales, contribuer à l'établissement d'un ordre politique et économique juste et démocratique, prévenir les guerres et les conflits, consolider la paix et promouvoir la coopération mutuelle. Une attention particulière est accordée à la participation au renforcement de la communauté de l'ASEAN et à la promotion du rôle du Viet Nam dans l'ASEAN et dans les mécanismes et instances dans lesquels cette dernière joue un rôle central, afin de renforcer la solidarité, d'améliorer les liens intra-bloc, de consolider les relations avec les partenaires de dialogue de l'ASEAN et de promouvoir la paix, la coopération et le développement dans la région.

1.2 Évaluation globale du rôle et de la position du Viet Nam dans le système commercial mondial

1.3. Ces dernières années, sur la base des grandes orientations et lignes directrices concernant l'intégration économique internationale établies par le Parti communiste et le gouvernement, le Viet Nam s'est proactivement engagé dans des institutions économiques régionales et multilatérales. Les principales étapes franchies à cet égard incluent l'adhésion à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la participation, en tant que membre fondateur, au Forum économique Asie-Europe (ASEM), l'adhésion au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et, plus important encore, l'accession à l'OMC, marquant ainsi l'intégration complète du pays dans l'économie mondiale. Pendant la période 2013-2019, le Viet Nam a organisé avec succès le Sommet de l'APEC de 2017 et les conférences ministérielles connexes. En 2020, alors qu'il présidait l'ASEAN, le Viet Nam a lancé de nombreuses initiatives soutenues par d'autres pays.

1.4. Dans le cadre de l'OMC, le Viet Nam reste favorable à un système commercial multilatéral équitable, ouvert et fondé sur des règles. Après plus de 25 ans d'existence, l'Organisation traverse aujourd'hui une période difficile qui appelle des changements profonds et radicaux. Ces dernières années, les Membres de l'OMC ont encouragé les discussions sur les réformes et proposé des options pour traiter les questions en suspens. Alors qu'il était encore en voie d'accession, le Viet Nam a

participé activement à ces discussions en contribuant à l'élimination des blocages et en priant instamment les autres Membres de trouver rapidement des solutions aux lacunes de cette organisation. Ces dernières années, le pays a exprimé à plusieurs reprises son soutien aux réformes de l'OMC sur la base de certains principes fondateurs tels que l'équilibre entre les droits et les obligations en fonction du niveau de développement et de la capacité d'exécution des Membres.

1.5. En outre, le Viet Nam participe à de nombreux ALE, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. À ce jour, il a signé 15 ALE régionaux et bilatéraux (dont 14 sont en vigueur) et il négocie actuellement 2 autres ALE. Deux de ces 15 ALE sont des ALE de nouvelle génération, en particulier l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viet Nam (EVFTA). Grâce à ses divers ALE, le Viet Nam a établi des relations de libre-échange avec la majorité des partenaires importants, ce qui a permis de créer une base solide pour stimuler davantage le commerce et les investissements bilatéraux et promouvoir l'intégration économique du pays dans la région et dans le monde entier.

1.3 Évaluation globale de la mise en œuvre de la politique économique du Viet Nam dans le cadre du développement socioéconomique national pendant la période 2013-2020

1.6. Ces dernières années, la participation active du Viet Nam au processus d'intégration économique internationale a eu des répercussions positives sur la croissance économique et la modernisation du pays. Les principales répercussions incluent: l'élargissement des marchés d'exportation pour les marchandises vietnamiennes, ce qui a aidé le Viet Nam à renforcer sa participation aux chaînes de valeur mondiales et aux réseaux de production; l'augmentation de la valeur à l'exportation de certains produits essentiels, ce qui a entraîné une transformation plus positive de la structure économique; l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement vers plus de simplicité, de transparence et de commodité pour les entreprises nationales et étrangères; la mise à profit d'une grande quantité de capitaux d'investissement, de technologies et de connaissances, ainsi que d'une vaste expérience en matière de gestion; la création d'un plus grand nombre d'emplois et l'augmentation des revenus pour la population; la stabilisation de la sécurité sociale; la création de possibilités, pour les consommateurs, d'accéder à des biens et services de qualité élevée et à des prix compétitifs, etc.

1.7. Les effets positifs notables du processus d'intégration sur l'économie sont illustrées par les principaux chiffres suivants:

- s'agissant de la promotion de la croissance des exportations: en 1986 et 2007, la valeur totale des exportations du Viet Nam était de 789 millions d'USD et 48,4 milliards d'USD, respectivement. En 2019, cette valeur est passée à 267 milliards d'USD, un chiffre 332 fois supérieur à celui de 1986 (année du lancement de la politique de réforme "Doi Moi" du Viet Nam) et plus de 5 fois supérieur à celui de 2007 (juste avant l'accession du Viet Nam à l'OMC). De 2016 à 2020, le Viet Nam a toujours enregistré des excédents commerciaux. En 2019, la valeur totale des importations et des exportations du pays a atteint 517,26 milliards d'USD, dont 264,19 milliards d'USD d'exportations et 253,07 milliards d'USD d'importations, ce qui a donné lieu à un excédent commercial de près de 11,12 milliards d'USD. En 2020, le chiffre d'affaire total à l'exportation et à l'importation a été estimé à 543,9 milliards d'USD, dont 281,5 milliards d'USD d'exportations (6,5% de plus qu'en 2019) et 262,4 milliards d'USD d'importations (3,6% de plus qu'en 2019), ce qui a donné lieu à un excédent de 19,1 milliard d'USD, le plus important depuis 2016¹;
- s'agissant des marchés d'exportation du Viet Nam: en 2020, les États-Unis figuraient au premier rang avec une valeur totale de 76,4 milliards d'USD, soit une augmentation de 24,5% par rapport à l'année précédente. La Chine arrivait en deuxième position (48,5 milliards d'USD, soit 17,1% de plus qu'en 2019). D'autres marchés importants ont enregistré une baisse insignifiante de la valeur des exportations par rapport à 2019, en particulier l'UE (34,8 milliards d'USD, soit une baisse de 2,7%), l'ASEAN (23,1 milliards d'USD, soit une baisse de 8,7%), le Japon (19,2 milliards d'USD, soit une baisse de 5,7%) et la République de Corée (18,7 milliards d'USD, soit une baisse de 5,1%). Ces chiffres sont particulièrement significatifs étant donné que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des effets négatifs sur les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, ainsi que sur les échanges de marchandises;

¹ Calculs effectués par l'Office général de la statistique et publiés sur le site Web de ce dernier en date du 27 décembre 2020.

- s'agissant de l'ouverture de l'économie (exportations plus importations en pourcentage du PIB): les dernières statistiques de la Banque mondiale ont montré que, pour le Viet Nam, cette valeur était de 210% en 2019, soit beaucoup plus que pour d'autres pays de la région au même niveau de développement. Cela prouve que le Viet Nam est en mesure de tirer parti à la fois de l'économie nationale et du marché mondial;
- s'agissant de la structure des échanges par produit: les produits d'exportation du Viet Nam sont de plus en plus diversifiés et beaucoup de groupes de produits "essentiels" génèrent des chiffres impressionnants. En 2019, 34 produits avaient une valeur à l'exportation de plus de 1 milliard d'USD et représentaient plus de 95% des exportations totales du pays. En 2020, 31 produits avaient une valeur à l'exportation de plus de 1 milliard d'USD et représentaient 91,9% des exportations totales; 6 de ces produits (1 de plus qu'en 2019) généraient un chiffre d'affaires à l'exportation de plus de 10 milliards d'USD et représentaient 64,3% des exportations totales.² En particulier, les téléphones mobiles et leurs composants avaient la valeur à l'exportation la plus élevée, soit 46,9 milliards d'USD (représentant 18,4% des exportations totales). Les produits électroniques, les ordinateurs et leurs composants occupaient la deuxième place avec une valeur de 40,2 milliards d'USD. À la fin de novembre 2020, les valeurs à l'exportation de plusieurs groupes de produits importants étaient les suivantes: 26,7 milliards d'USD pour les textiles et les vêtements; 23,9 milliards d'USD pour les machines, les outils, le matériel et les pièces de rechange; 14,9 milliards d'USD pour les chaussures; et 10,9 milliards d'USD pour le bois et les ouvrages en bois;
- s'agissant de l'investissement étranger: le Viet Nam a attiré 28,5 milliards d'USD d'IED, y compris le capital nouvellement déclaré, le capital social ajusté et les capitaux apportés et actions achetées par les investisseurs étrangers. En 2019, la valeur de l'IED réalisé au Viet Nam a atteint 20,38 milliards d'USD, soit 6,7% de plus qu'en 2018; 3 833 nouveaux projets ont été enregistrés pour une valeur totale de 16,75 milliards d'USD (93,2%); 1 381 projets ont fait l'objet d'un ajustement du capital équivalent à 5,8 milliards d'USD, ce qui représente une augmentation de 18,1%; il y a eu 9 842 opérations d'apport de capitaux et d'achat d'actions pour une valeur totale de 15,47 milliards d'USD, un montant en hausse de 56,4% par rapport à la même période de 2018 et représentant 40,7% du capital déclaré total. Le montant total du capital nouvellement déclaré, du capital ajusté et des capitaux apportés et actions achetées par des investisseurs étrangers s'élève à 38 milliards d'USD. Ces chiffres indiquent que les investisseurs ont des stratégies commerciales à plus long terme et ont davantage confiance dans les perspectives économiques du Viet Nam, grâce à l'amélioration du climat de l'investissement, d'une part, et aux engagements d'intégration du Viet Nam, d'autre part. Un autre élément de preuve est que, ces dernières années, l'IED a toujours représenté une part importante du PIB du Viet Nam en général et de la valeur des importations et des exportations en particulier. Par exemple, en 2019, la valeur des exportations des entreprises à participation étrangère directe a atteint 179,2 milliards d'USD, ce qui représentait une augmentation de 4,3% par rapport à 2018 et 68,8% du chiffre d'affaires à l'exportation du pays. En 2019, la valeur des importations était de 144,64 milliards d'USD, ce qui représentait une augmentation de 1,9% par rapport à 2018 et 57,4% des importations du pays. En 2018, la valeur des exportations des entreprises à participation étrangère directe était de 313,21 milliards d'USD, ce qui représentait une augmentation de 11,7% (soit 32,83 milliards d'USD) par rapport à 2017 et 65,2% de la valeur totale des importations et des exportations du pays;
- s'agissant de la croissance du PIB: en 2020, le PIB du Viet Nam a augmenté de 2,91%. Bien que ce taux soit le plus bas enregistré par le pays au cours de la période 2011-2020, il restait l'un des taux les plus élevés au monde en 2020 et est donc considéré comme un résultat très positif, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 se poursuit avec des évolutions complexes. En ce qui concerne la croissance générale du pays, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a affiché une croissance de 2,68% et a ainsi contribué pour 13,5% à l'augmentation de la valeur totale de l'économie dans son ensemble; le secteur de

² Ces chiffres ont été calculés de façon approximative en décembre 2020 par le groupe de travail intersectoriel composé du Ministère de l'industrie et du commerce, du Ministère de la planification et de l'investissement, de la Banque d'État du Viet Nam, de la Direction générale des douanes et de l'Office général de la statistique, sur la base des statistiques des importations et des exportations au 24 décembre 2020 (fournies par la Direction générale des douanes) en combinaison avec les renseignements sur les marchés, la proportionnalité et les tendances concernant l'importation et l'exportation de différents produits. L'Office général de la statistique a reçu les données et actualisé le rapport en conséquence le 25 décembre 2020.

la construction et de l'industrie a progressé de 3,98%, ce qui représente une contribution de 53%; le secteur des services a progressé de 2,34%, ce qui représente une contribution de 33,5% à la croissance de l'économie. En 2019, le PIB du Viet Nam a augmenté de 7,02%. En 2018, la croissance du PIB du pays a atteint son niveau le plus élevé en 11 ans, soit 7,08%. La croissance économique du Viet Nam était de 6,81% en 2017, 6,21% en 2016, 6,68% en 2015 et 5,98% en 2014. Avec une augmentation aussi régulière au cours des cinq dernières années, le Viet Nam se présente clairement comme l'économie la plus dynamique et celle qui connaît la croissance la plus rapide de la région;

- s'agissant de la lutte contre la pauvreté: d'après le rapport de la Banque mondiale intitulé "Climbing the Ladder: Poverty Reduction and Shared Prosperity in Viet Nam", présenté le 5 avril 2018, la proportion de ménages pauvres au Viet Nam continue de diminuer, en particulier chez les minorités ethniques avec une baisse de 13% (la plus importante de la dernière décennie). Ces énormes changements, expliqués par la Banque mondiale, résultent d'une forte croissance économique et de politiques sociales avisées;
- s'agissant des questions politiques: à ce jour, la participation à des ALE et la mise en œuvre de ces derniers ont contribué à renforcer la position du Viet Nam en matière de relations extérieures, à renforcer les avantages mis en place avec les principaux partenaires et à garantir la paix et l'harmonie aux fins du développement national. On peut donc dire que l'intégration économique, en particulier la participation à des ALE ces dernières années, a engendré une profonde transformation de l'économie du pays en mettant cette dernière sur la voie de l'ouverture, de la modernisation et de la diversification, ce qui a permis de maintenir et de stimuler une croissance durable et d'améliorer les conditions de vie de la population.

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DU VIET NAM PENDANT LA PÉRIODE 2013-2020

2.1 Développement économique

2.1.1 Taux de croissance du PIB

2.1. Pendant la période 2013-2019, l'économie du Viet Nam ne subissait plus les effets de la crise économique mondiale et a retrouvé une croissance stable et sa dynamique de développement. Pendant cette période, le taux de croissance a atteint 6,46%; les taux les plus faibles ont été enregistrés en 2013 et 2014, soit 5,42% et 5,98%, respectivement, et étaient à peine plus élevés que le taux de croissance de 5,4% enregistré en 2009 – la pire année de la crise économique mondiale. En 2015, l'économie vietnamienne a rebondi et a affiché un taux de croissance considérable de 6,68%, montrant des signes de reprise, puis ce taux a légèrement diminué en 2016 pour s'établir à 6,21% avant de remonter à 6,81%, 7,08% et 7,02% en 2017, 2018 et 2019, respectivement.

2.2. Du point de vue des secteurs économiques, la période 2013-2019 a été difficile pour le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (qu'il est convenu d'appeler le secteur I), lequel a enregistré une croissance moyenne de seulement 2,64%. Le taux de croissance de ce secteur a atteint son niveau le plus bas en 2016, soit 1,36%, en raison d'une forte baisse dans les trois secteurs (agriculture, sylviculture et pêche) par rapport à l'année précédente, baisse qui s'explique principalement par de mauvaises conditions météorologiques, y compris la vague de froid dévastatrice qui s'est abattue dans le nord du pays en début d'année, des sécheresses prolongées et des intrusions d'eau salée dans la partie méridionale du Centre et dans les provinces du sud et des inondations incessantes en fin d'année au centre du pays. L'année 2016 a également été marquée par des dégâts forestiers dus à des épisodes de sécheresse au cours desquels la chaleur a provoqué des incendies importants dans les forêts de nombreuses provinces du pays, ainsi que par l'instabilité des prix des matières premières et des marchés de consommation pour certains produits de la mer essentiels.

2.3. Depuis 2017, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a bien progressé, en particulier en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture. Pendant cette période, il a fait l'objet d'une restructuration visant les produits, les cultures et l'élevage en vue de développer des produits à forte valeur économique, à forte valeur ajoutée et adaptés à chaque région et au changement climatique;

d'élaborer et de répliquer des modèles de production modernes et efficaces, en privilégiant ceux qui visent à l'application de techniques de pointe, pour produire conformément aux bonnes pratiques agricoles vietnamiennes (Viet GAP), aux normes Global GAP et aux normes équivalentes; de renforcer les liens horizontaux, verticaux et régionaux entre les sources d'approvisionnement et les consommateurs, d'élargir l'échelle de production, etc. Le secteur a enregistré des progrès notables, y compris un développement stable, une amélioration et une reconnaissance de la qualité des produits agricoles et aquatiques et un élargissement des marchés d'exportation.

2.4. Grâce à la participation active des investisseurs étrangers aux activités de transformation et de fabrication du Viet Nam, le secteur de l'industrie et de la construction a permis au pays, pendant la période 2013-2019, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. En 2013, ce secteur (qu'il est convenu d'appeler le secteur II) a connu une croissance de seulement 5,08%, le taux le plus bas depuis plus de 20 ans, en raison d'un ralentissement dans la plupart des secteurs, notamment celui des industries extractives, qui a enregistré un taux de croissance négatif (-0,23%) et celui de la transformation et de la fabrication, qui a affiché un taux de croissance faible. Toutefois, pendant la période 2015-2019, le secteur II a retrouvé son rôle de moteur de la croissance économique avec un taux de croissance moyen de 8,59%, un taux supérieur au taux de croissance moyen de 6,62% enregistré pendant la période 2011-2014. Entre 2013 et 2019, la croissance du secteur II s'est élevée à 7,77%.

2.5. Entre 2013 et 2019, le secteur des services (qu'il est convenu d'appeler le secteur III) n'a pas joué un rôle majeur mais a constitué un "pilier" de l'économie pendant les années au cours desquelles le secteur II a connu une baisse de croissance. Pendant cette période, il a enregistré une croissance de 6,85%. L'année 2013 a été la plus difficile, celle-ci ayant été marquée par un ralentissement dans la plupart des secteurs de services. En particulier, les principaux services tels que les services de commerce de gros et de détail ont progressé de seulement 7,21%, le taux le plus bas de la période. Ces dernières années, le secteur III a maintenu un taux de croissance supérieur à 8% – une augmentation progressive qui a joué un rôle de soutien et a contribué au maintien et à la promotion de la croissance économique.

2.6. En 2020, bien qu'elle ait été fortement affectée par la pandémie de COVID-19 dès le début de l'année, la croissance économique du Viet Nam a été de 2,91%.

2.1.2 Importations et exportations de marchandises et de services

2.1.2.1 Importations et exportations de marchandises

2.7. Pendant la période 2013-2019, le chiffre d'affaires total à l'importation et à l'exportation de marchandises a atteint 2,668 milliards d'USD. Cette période a été marquée par une croissance exceptionnelle de 12,4% par an en moyenne. Le chiffre d'affaires à l'exportation a presque doublé, passant de 132 milliards d'USD en 2013 à 264 milliards d'USD en 2019, avec un taux de croissance moyen de 12,7%; le taux de croissance annuel moyen des exportations du secteur de l'investissement étranger direct (IED) a augmenté de 14% et celui du secteur national a progressé de 10,1%. En 2019, le chiffre d'affaires à l'importation a atteint 253,07 milliards d'USD, soit 1,9 fois plus qu'en 2013 (132 milliards). Pendant la période considérée, le taux de croissance moyen des importations s'est élevé à 12,1%; le taux de croissance annuel moyen du secteur de l'IED entrant a augmenté de 13,4% et celui du secteur national a progressé de 10,6%.

2.8. Pendant la période 2013-2019, la balance commerciale des marchandises est restée excédentaire (sauf en 2015 où elle a affiché un déficit de 3,76 milliards d'USD). En 2019, l'excédent commercial a atteint un niveau record de 10,8 milliards d'USD, un montant beaucoup plus élevé que l'excédent de 343 000 USD enregistré en 2013; pendant la période considérée, l'excédent annuel moyen était de 2,78 milliards d'USD. En particulier, le secteur de l'IED a enregistré un excédent supérieur à l'excédent annuel moyen de 23,9 milliards d'USD, tandis que le secteur national affiche toujours un déficit commercial annuel moyen de 21,1 milliards d'USD, avec une tendance à la hausse.

2.9. En 2020, malgré le recul du commerce mondial, la tendance croissante au protectionnisme commercial, l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 et la baisse des exportations de nombreux pays de la région, les résultats à l'exportation du Viet Nam reflétaient les efforts considérables déployés par les milieux d'affaires et les acteurs locaux pour mettre en œuvre des solutions visant à stimuler la production et les exportations. Pour cette année-là, les chiffres

d'affaires à l'exportation et à l'importation devraient s'élever à 281,5 milliards d'USD et 262,4 milliards d'USD, respectivement, ce qui représente des hausses de 6,5% et 3,6% par rapport à 2019, et entraîner un excédent commercial de 19,1 milliards d'USD.

2.1.2.2 Importations et exportations de services

2.10. Pendant la période 2013-2019, le chiffre d'affaires total à l'importation et à l'exportation de services a atteint 226 milliards d'USD, dont 102,3 milliards d'USD d'exportations et 123,7 milliards d'USD d'importations et des taux de croissance annuel moyen de 11% et 9,7%, respectivement. Les exportations de services touristiques représentent la part la plus importante (environ 60%) du chiffre d'affaires total à l'exportation de services du Viet Nam. Les importations de services de transport ont représenté environ 44% de la valeur totale des importations, devant les services touristiques qui arrivaient en deuxième position avec une part de 24,2%.

2.2 Politiques économique et commerciale

2.2.1 Politique macroéconomique et politique de restructuration de l'économie

2.2.1.1 Politiques monétaire et de change

2.11. La Banque d'État du Viet Nam est chargée de conduire la politique monétaire et de fixer les taux de change conformément à la Loi sur la Banque d'État du Viet Nam, à la Loi sur les établissements de crédit et aux politiques et règlements pertinents; elle veille aussi à garantir la transparence et l'équité, et à créer un environnement économique compétitif, exempt de discrimination entre tous les secteurs économiques, en respectant les principes et les règles de fonctionnement du marché. La Banque d'État gère la politique de taux de change dans le cadre juridique et le cadre général de politique monétaire avec pour objectif d'atteindre une stabilité macroéconomique et de contrôler l'inflation sans créer d'avantage concurrentiel déloyal dans le commerce international, ni soutenir un secteur économique particulier. Plus précisément, elle:

- gère les outils de politique monétaire de manière synchronisée et flexible, de façon à garantir des liquidités pour le système des établissements de crédit et à stabiliser le marché monétaire et le marché des changes, ce qui contribue à la stabilité macroéconomique et au contrôle de l'inflation; gère les taux d'intérêt pour les adapter aux évolutions macroéconomiques, au taux d'inflation, aux marchés intérieurs et étrangers, ce qui aide à contrôler l'inflation, à stabiliser la situation macroéconomique et à soutenir la croissance économique;
- gère les taux de change dans le cadre de la politique monétaire conformément à la législation et d'une manière qui soit adaptée aux équilibres macroéconomiques et aux évolutions des marchés, stabilise le marché des changes, consolide les réserves en devises de l'État lorsque la conjoncture du marché est favorable et est disposée à vendre des devises pour intervenir sur le marché si nécessaire;
- gère les crédits en fonction des évolutions macroéconomiques afin d'améliorer la qualité de crédit, de maintenir les normes en matière de prêts et de contrôler strictement le crédit dans les secteurs à haut risque.

2.12. Conformément à la législation, le Viet Nam applique un régime de taux de change contrôlé. En application de la réglementation, depuis 2016, la Banque d'État gère le taux de change au moyen d'un mécanisme de taux de change central: le taux central (USD/VND) est annoncé au jour le jour et fluctue librement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'offre et de la demande sur le marché et des objectifs de politique monétaire. Sur la base de ce taux, les établissements de crédit fixent le taux de change USD/VND pour les transactions avec leurs clients dans une fourchette de 3% à la hausse ou à la baisse par rapport au taux de change central.

2.2.1.2 Politiques financières

2.13. Entre 2013 et 2019, un certain nombre de textes législatifs relatifs à la politique fiscale ont été émis suite à la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du système fiscal 2011-2020, en application de la Décision n° 732/QĐ-TTg du Premier Ministre du 17 mai 2011, de la Résolution n° 25/2016/QH14 de l'Assemblée nationale du 9 novembre 2016 sur le Programme financier national sur cinq ans, et de la Résolution n° 07-NQ/TW du Politburo du 1^{er} novembre 2016 sur les

politiques et les solutions visant à restructurer le budget de l'État et à gérer la dette publique pour des finances nationales sûres et viables. Certaines réformes majeures prévues par ces textes viennent compléter la nouvelle réglementation sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin de l'adapter aux nouvelles activités économiques; en outre, le taux général de l'impôt sur le revenu des personnes morales a été abaissé de 25% à 22% en 2014, puis à 20% en 2016, tandis que le taux appliqué aux petites et moyennes entreprises (PME) est de 20% depuis le 1^{er} juillet 2013, ce afin d'encourager l'accumulation de capital, la création de nouvelles entreprises et l'investissement dans la production et les entreprises. Les agriculteurs sont exonérés de la taxe sur l'utilisation des terres agricoles; le taux de la taxe spéciale de consommation appliquée aux produits mettant en danger la santé des personnes, tels que le tabac, l'alcool et la bière, a été relevé, et les prix imposables des marchandises importées ont été modifiés pour garantir une concurrence loyale entre les produits nationaux et les produits importés. Parallèlement, des politiques fiscales visant à remédier aux difficultés et à garantir le bien-être social ont été adoptées: par exemple, un taux de TVA de 5% est appliqué aux logements sociaux, le taux d'impôt sur le revenu des personnes morales a été réduit et le délai de versement de la TVA et de l'impôt sur le revenu des personnes morales a été prolongé pour les PME et les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre. En outre, la TVA, l'impôt sur le revenu des personnes morales et l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été réduits pour, entre autres, les organisations, les particuliers, les micro-entreprises d'hébergement (*homestay business household*), les services de location de chambre pour les travailleurs, les employés et les étudiants, et les services de garde d'enfant et de repas pour les employés.

2.14. De manière générale, les textes juridiques qui réglementent l'application de la politique fiscale ont été adoptés rapidement et conformément à la Constitution, et sont compatibles avec les autres textes juridiques et les engagements internationaux du Viet Nam. La politique fiscale a contribué à la mise en œuvre de l'orientation que le Parti communiste et l'État souhaitent donner au développement, a favorisé la production et les activités commerciales, et a encouragé l'investissement dans la technologie et la restructuration de l'économie. En outre, la politique fiscale permet aussi de remédier aux difficultés, de soutenir la production et les activités commerciales, et de réduire les procédures administratives pour les contribuables et l'administration fiscale. Grâce à sa transparence accrue, à sa simplification et à sa synchronicité avec le système juridique, elle améliore l'efficacité de la gestion publique et la transparence des activités économiques, et prévient la fraude. Elle favorise également la comptabilité et l'utilisation de factures et de documents, la gestion d'entreprise et les transactions de paiement autres qu'en espèces. La politique fiscale contribue aussi à la mise en œuvre des engagements pris par le Viet Nam lors de son accession à la zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA), à l'ASEAN+3 et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et à la garantie de la mise en conformité avec les pratiques internationales. La promulgation de solutions fiscales pendant cette période est devenue plus pragmatique, ce qui contribue grandement à l'amélioration du climat de l'investissement et à son ajustement à la production et à la situation des entreprises, ainsi qu'aux pratiques des pays de la région et du monde. L'accumulation de capital des entreprises pour l'investissement dans la production et le développement des entreprises est favorisé, ce qui revêt une importance pour la croissance économique et garantit une source pour les dépenses budgétaires publiques consacrées au développement national et à la sécurité nationale. Au cours de la période, la politique fiscale couvrait aussi pleinement de nouvelles sources de revenu qui ont émergé avec le développement de l'économie de marché.

2.2.1.3 Restructuration de l'économie

2.15. Le 19 décembre 2013, le Premier Ministre a publié la Décision n° 339/QĐ-TTg portant approbation du projet global de restructuration de l'économie en rapport avec la transformation du modèle de croissance économique dans le but de mettre en œuvre la politique de restructuration de l'économie et de transformer le modèle de croissance du Parti. La Décision prévoyait que, durant la période 2013-2020, la qualité, l'efficacité et la compétitivité seraient améliorées, l'objectif général étant d'élaborer, d'ici à 2020, les bases du modèle de croissance économique détaillé, ce qui garantirait la qualité de la croissance et améliorerait l'efficacité et la compétitivité de l'économie. La Décision n° 339 fixe plusieurs objectifs spécifiques, dont les suivants:

- mener à bien l'instauration de l'économie de marché à orientation socialiste, créer un système d'incitations raisonnable, stable et à long terme, en particulier des incitations fiscales et d'autres incitations à l'investissement, promouvoir l'allocation et l'utilisation des principales ressources sociales sur la base du mécanisme du marché dans les secteurs et les produits ayant des avantages concurrentiels, stimuler la productivité de la main-d'œuvre et d'autres facteurs, et accroître la compétitivité de l'économie;

- élaborer et mettre en place une structure économique raisonnable en vue d'améliorer le niveau de développement des secteurs, domaines et régions économiques; développer des secteurs et domaines économiques utilisant des technologies de pointe pour créer une forte valeur ajoutée, lesquels remplaceraient graduellement les secteurs à faible intensité technologique et à faible valeur ajoutée et deviendraient des secteurs majeurs de l'économie;
- renforcer progressivement la solidité interne de l'économie, accroître de manière proactive l'intégration dans le monde et renforcer la position du pays sur la scène internationale, maintenir la stabilité politique et garantir la sécurité nationale, l'ordre social et la sûreté.

2.16. La Décision n° 339 définit également quatre grandes orientations pour la restructuration d'un certain nombre de domaines majeurs, y compris: le maintien d'un environnement macroéconomique favorable et stable; la réalisation effective de l'objectif de restructuration de l'économie; la promotion de la restructuration des secteurs de la production et des services, l'adaptation des stratégies de marché, l'accroissement rapide de la valeur nationale, de la valeur ajoutée et de la compétitivité des produits, des entreprises et de l'économie; et la poursuite de la restructuration, du renforcement et du développement d'une structure rationnelle de zone économique.

2.17. Après près de huit ans de mise en œuvre, les résultats obtenus dans chacun des principaux secteurs sont les suivants:

- Instauration d'une économie de marché, amélioration de l'efficacité dans l'affectation des ressources.

2.18. Au cours de la période 2013-2020, l'organisme économique de promotion de la restructuration de l'économie et de la transformation du modèle de croissance a continué d'obtenir des résultats. Outre la Décision n° 339, le gouvernement a aussi publié la Résolution n° 27/NQ-CP du 21 février 2017 sur le plan d'action gouvernemental pour l'application de la Résolution n° 05-NQ/TW du 1^{er} novembre 2016, promulguée lors du 4^{ème} plénum du Comité central du Parti communiste, 12^{ème} mandat, et qui porte sur un certain nombre d'engagements et de politiques visant à poursuivre le renouvellement du modèle de croissance et l'amélioration de la qualité de la croissance, de la productivité de la main-d'œuvre et de la compétitivité de l'économie. De plus, la Résolution n° 24/2016/QH14 du 8 novembre 2016 sur le Plan de réforme économique pour la période 2016-2020 a aussi été approuvée par l'Assemblée nationale; ce plan prévoyait 16 mesures principales et 120 mesures spécifiques visant à améliorer le régime. Jusqu'à présent, la plupart des mesures ont été mises en œuvre avec succès.

2.19. Plus particulièrement, entre 2016 et 2020, environ 234 textes ont été élaborés et promulgués, et l'Assemblée nationale a adopté 26 textes législatifs relatifs à la restructuration de l'économie, dont un grand nombre de textes importants qui contribuent à sa promotion, tels que la Loi sur l'investissement public, la Loi sur le budget de l'État, la Loi sur l'investissement et l'investissement des capitaux de l'État dans les entreprises, la Loi sur l'assistance aux petites et moyennes entreprises (PME), la Loi sur les transferts de technologie, la Loi sur l'investissement, la Loi sur les entreprises, la Loi sur les établissements de crédit, la Loi sur la planification, la Loi sur l'investissement dans le cadre de partenariats public-privé et la Loi sur le Code du travail. Notamment, le gouvernement a promulgué et mis en œuvre tous les projets et plans relatifs à la restructuration des secteurs et des domaines, tels que les plans de restructuration pour les entreprises publiques, la restructuration de l'investissement public, la restructuration des établissements de crédit en ce qui concerne la liquidation des créances douteuses, et la restructuration de l'industrie, de l'agriculture et des services.

- Stabilisation et renforcement la macroéconomie pour promouvoir la restructuration de l'économie et la transformation du modèle de la croissance économique.

2.20. La stabilité et la solidité de la macroéconomie ont été renforcées (contrôle de l'inflation³, réduction du ratio de la dette publique et des pressions relatives au paiement de la dette⁴, renforcement de l'infrastructure financière, accroissement de la confiance dans le marché et amélioration de la notation de crédit du pays), ce qui a jeté les bases de la restructuration de l'économie et de la croissance⁵ et a amélioré la résilience économique et la réponse aux chocs extérieurs, tout en permettant aux mesures relatives à la sécurité sociale d'être plus efficaces. Le modèle de croissance économique est remanié en profondeur pour parvenir à une combinaison harmonieuse en termes tant de portée que d'ampleur. L'orientation et la qualité de la croissance sont améliorées en permanence. La productivité du travail social augmente.⁶ La productivité totale des facteurs (PTF) contribue davantage à la croissance économique.⁷ La structure de l'économie évolue, notamment du fait que le secteur privé croît plus rapidement et contribue davantage au PIB.

- Déploiement de mesures rigoureuses et efficaces concernant la restructuration de l'économie, y compris pour ce qui est de l'investissement public, des entreprises publiques et des établissements de crédit.

2.21. La restructuration de l'investissement public vise à ce qu'une grande discipline soit appliquée dans les activités y relatives, ce qui permet de remédier progressivement à la situation d'augmentation des dettes destinées à financer l'investissement et la production de capitaux matériels. Cela accroît l'efficacité des investissements.⁸ Les capitaux publics d'investissement sont utilisés dans des projets nationaux importants, des projets d'infrastructures essentielles et de grands projets qui établissent des liens avec la restructuration de l'économie, la développent et la favorisent. La structure de l'investissement évolue de manière positive du fait de la réduction progressive de la part des capitaux d'investissement public dans le total des capitaux d'investissement social.⁹

2.22. La restructuration des entreprises publiques est considérablement renforcée. L'actionnarisation et le désinvestissement ont été accélérés par rapport à la période précédente. L'accent est mis sur des secteurs et domaines clés afin de remplacer un certain nombre d'entreprises publiques.¹⁰ Le modèle de gestion et de supervision des entreprises publiques, des investissements de capitaux et des actifs publics dans les entreprises a été mené à bonne fin étape par étape; la

³ L'indice des prix à la consommation (IPC) moyen pour la période 2016-2020 est estimé à moins de 4%, ce qui représente une forte baisse par rapport à la période 2011-2015 (7,65%) et se situe dans l'objectif visé (moins de 4%).

⁴ La dette publique est tombée de 63,7% en 2016 à 55% en 2019; la dette du gouvernement a été ramenée de 52,7% du PIB en 2016 à 45% du PIB en 2019; la dette extérieure nationale a reculé de 49% du PIB en 2017 à 47,1% du PIB en 2019.

⁵ La croissance économique s'est progressivement améliorée, atteignant d'assez bons résultats ces dernières années. Le taux de croissance du PIB était de 6,21% en 2016, puis a augmenté pour atteindre 6,81% en 2017, puis 7,08% en 2018, avant de redescendre à 7,02% en 2019; le taux moyen pour la période 2016-2019 était de 6,73% (contre un taux de croissance moyen de 5,91% par an pour la période 2011-2015), atteignant l'objectif de croissance moyenne compris entre 6,5% et 7% fixé dans le Plan sur cinq ans 2016-2020. En 2020, malgré les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, le Viet Nam a enregistré une croissance de 2,91%, un des seuls pays à avoir affiché une croissance positive.

⁶ La productivité de la main-d'œuvre augmente de toute évidence: d'ici à 2020, elle devrait être 1,5 fois supérieur à son niveau de 2015, et son taux de croissance annuel moyen pour la période 2016-2020 est estimé à 5,8%, soit un taux supérieur à celui de la période 2011-2015 (4,3%) et à l'objectif fixé (5%).

⁷ La contribution de la PTF a fortement augmenté: avec 45%, pour la période 2016-2020, par rapport à l'objectif fixé.

⁸ Le coefficient de capital marginal est estimé à 6,1 pour la période 2016-2020, contre 6,3 pour la période 2011-2015.

⁹ Cette proportion diminue progressivement, reculant de 40,4% en 2013 à 37,5% en 2016, puis à 33,3% en 2018; elle devrait cependant augmenter fortement en 2020 pour garantir une gestion raisonnable de l'État dans le contexte d'une économie fortement touchée par la pandémie. La part des capitaux d'investissement non étatiques est passée de 38,9% en 2016 à 46% en 2019.

¹⁰ Entre 2016 et août 2020, les autorités compétentes ont approuvé les plans d'actionnarisation pour 177 entreprises, d'une valeur totale de 443 503 milliards de VND (la valeur des capitaux étatiques était de 207 116 milliards de VND); 25 669 milliards de VND ont été retirés et 172 917 milliards de VND ont été collectés (6,8 fois plus que la valeur comptable). Le total des recettes de l'actionnarisation et du désinvestissement entre 2016 et août 2020 était d'environ 211 500 milliards de VND, soit 2,7 fois plus que les recettes totales de l'actionnarisation et du désinvestissement obtenues sur toute la période 2011-2015 (environ 78 000 milliards de VND).

fonction de gestion de l'État et celle de représentation de la propriété de l'État ont été séparées. La valeur totale de la participation de l'État a été maintenue et augmentée, le pourcentage des entreprises publiques rentables a augmenté et un certain nombre d'entreprises publiques à faibles résultats ont repris leurs activités.¹¹

2.23. Les objectifs de restructuration des établissements de crédit ont été généralement réalisés, le ratio de fonds propres prévu par les dispositions des normes de Bâle II au Viet Nam ayant été atteint.¹² La participation croisée et les investissements croisés sont traités, la manipulation et la domination des banques sont contrôlées. Les créances douteuses des établissements de crédit ont été essentiellement et efficacement réglées¹³; le taux d'intérêt moyen a baissé¹⁴ et les flux de crédit ont été réorientés vers les industries manufacturières.

- Promotion de la restructuration industrielle et régionale, adaptation des stratégies de marché et accroissement de la valeur nationale, de la valeur ajoutée et de la compétitivité des produits, des entreprises et de l'économie.

2.24. La structure industrielle évolue de manière positive avec une augmentation de la part du secteur de la transformation et de la fabrication, et de celle des industries à forte intensité technologique dans le PIB.¹⁵ Plusieurs secteurs clés affichent un taux de croissance spectaculaire: les produits électroniques sont devenus un secteur important, représentant 26,8% du total de la valeur de la production industrielle et se révèlent être le premier secteur d'exportation; l'industrie alimentaire est le deuxième secteur, avec une part d'environ 13,2%; et les textiles occupent le troisième rang avec une contribution d'environ 8,5%. Enfin, et non des moindres, les technologies de l'information (TI) affichent un fort taux de croissance.¹⁶

¹¹ Par rapport à la restructuration des entreprises publiques sur la période 2011-2015, entre 2016 et 2019, la valeur totale des actifs a augmenté de 149%, les actifs pour les employés, de 189%, les recettes nettes, de 110% et les bénéfiques avant impôt, de 114%. Le nombre d'entreprises publiques enregistrant des bénéfiques est passé de 80,2% à 81,2%.

¹² À ce jour, 77 banques et succursales de banques étrangères ont appliqué la Circulaire n° 41/2016/TT-NHNN. Parmi ces établissements de crédit, 18 ont été approuvés par la Banque d'État avant la date limite; seul un petit nombre d'établissements ont demandé l'application du ratio de fonds propres conformément à la Circulaire n° 22/2019/TT-NHNN.

¹³ Entre 2016 et le 31 juillet 2020, 620 700 milliards de VND ont été traités pour l'ensemble des établissements de crédit.

¹⁴ Depuis 2017 et jusqu'à présent, la Banque d'État a réduit les taux d'intérêt de 1,5% à 2% par an, abaissant le taux pour les échéances de moins de 6 mois de 0,8 à 1,25% par an au taux plafond et abaissant à 2% par an le taux plafond pour les prêts à court terme pour les domaines prioritaires (actuellement à 5% par an). Plus particulièrement, début 2020, pour soutenir l'économie face à la pandémie de COVID-19, la Banque d'État a ajusté ses taux d'intérêt à deux reprises (17 mars et 13 mai 2020), les abaissant assez considérablement ces dernières années. Selon les données du Fonds monétaire international (FMI), le taux d'intérêt créditeur du Viet Nam n'est que 1 à 2% par an plus élevé que la plupart des pays développés de l'ASEAN (qui avaient une structure macroéconomique et une structure du marché financier très différentes). En comparaison avec d'autres pays ayant un niveau de développement similaire, tels que l'Indonésie (9,41%), le Myanmar (14,5%), le Bangladesh (7,79%) et l'Inde (9,05%), le taux d'intérêt du Viet Nam n'est que dans la moyenne.

¹⁵ De 14,3% en 2016 à environ 16,9% en 2020.

¹⁶ La part de l'industrie dans le PIB est passée de 26,63% en 2011 à 28,41% en 2018; le taux de croissance de l'industrie et de la construction a augmenté de 7,6% en 2011 à 8,85% en 2018. Le secteur de la transformation et de la fabrication a retrouvé son rythme de croissance pendant la période 2012-2018; le taux de croissance est plus élevé d'une année sur l'autre: en 2012, le taux était de 9,05% et en 2018, de 12,98%. La part du secteur de la transformation et de la fabrication dans le PIB est passée de 13,35% en 2011 à 16% en 2018. La production et l'offre du secteur ont permis de satisfaire la demande pour de nombreux articles essentiels à la production dans d'autres secteurs de l'économie et à la consommation. Le secteur de l'énergie se développe de plus en plus: de manière générale, le système national d'électricité satisfait la demande en électricité pour le développement socioéconomique. Le secteur des biens de consommation, les produits alimentaires et les boissons se développent à un rythme rapide, répondant à la demande intérieure et contribuant au chiffre d'affaires à l'exportation. L'industrie est devenue le principal secteur d'exportation de l'économie, jouissant d'un niveau d'exportation élevé et d'un fort taux de croissance (supérieur à 80%). La structure des exportations évolue de manière très positive avec l'augmentation progressive des secteurs à haute valeur ajoutée et de ceux dont la valeur des exportations est élevée, et une baisse graduelle des secteurs de la transformation préliminaire et des industries extractives. L'investissement dans le développement industriel n'a cessé de croître, en particulier l'investissement du secteur non étatique et l'investissement étranger direct (IED).

2.25. La production agricole s'est réorientée vers des industries à plus forte valeur ajoutée et des marchés d'exportation plus diversifiés. Un grand nombre de modèles de production fondés sur des technologies de pointe se sont développés, et l'investissement des entreprises dans l'agriculture, y compris des grandes entreprises, est plus élevé qu'avant, ce qui permet de développer les liens au sein des chaînes de valeur. Les nouvelles constructions rurales ont progressé, entraînant en premier lieu des changements positifs dans les zones rurales. La science et la technologie sont plus largement utilisées. Leur contribution représente plus de 30% de la valeur ajoutée de la production agricole.

2.26. Le taux de croissance des secteurs des services est, de manière générale, plus élevé que le taux de croissance global (sauf pour l'année 2020 en raison de la pandémie de COVID-19).¹⁷ Des réformes ont été menées dans le secteur des services pour améliorer la qualité, cibler les investissements dans les installations et diversifier les produits. Un certain nombre de secteurs des services sont modernisés pour constituer des produits et des services de haute qualité, tels que des services médicaux et d'assurance. D'autres secteurs ayant des possibilités, des avantages et une valeur technologique, tels que les technologies de l'information, les services postaux, les télécommunications, l'aviation, les services financiers et les services bancaires, sont des secteurs à développer en priorité.

2.27. Le cadre juridique relatif à la planification a été parachevé, modifiant la manière de concevoir le processus de planification en ce qui concerne l'approche et la mise en œuvre. Cela a permis de remédier à une gestion fragmentée et locale en encourageant les liens entre les secteurs et les localités et en promouvant le rôle de celles-ci. L'établissement de régions économiques clés a donné lieu à la création d'institutions de haut niveau pour les régions économiques dynamiques.¹⁸ Le modèle de gouvernement urbain et la construction de villes intelligentes sont mis en œuvre de manière à rendre la gestion plus efficace, et ainsi accroître le rôle des principales villes et des moteurs économiques du pays dans la restructuration de l'économie.¹⁹

2.28. Malgré les résultats positifs, des possibilités et des difficultés émergent dans le nouveau contexte de la pandémie de COVID-19. Ainsi, à l'avenir, le Viet Nam devra redoubler d'efforts pour mener à bien les mesures de restructuration de l'économie afin que le modèle de croissance économique puisse s'appliquer d'une manière rapide et durable.

2.2.1.4 Politiques de la concurrence et de protection des consommateurs

2.29. La Loi sur la concurrence telle que modifiée (ci-après, la "Loi") a été adoptée à la cinquième session de la 14^{ème} législature de l'Assemblée nationale le 12 juin 2018. Elle comprend 10 chapitres et 118 articles qui définissent les actes limitant la concurrence, les concentrations économiques ayant une incidence sur la concurrence sur le marché vietnamien ou pouvant la restreindre considérablement, les comportements déloyaux, les procédures relatives à la concurrence, le traitement des atteintes à la législation relative à la concurrence et la gestion de la concurrence par l'État.

¹⁷ Le taux de croissance moyen pour l'ensemble de la période 2016-2020 (jusqu'aux six premiers mois de 2020) est d'environ 6,18% (contre 5,77% pour l'ensemble de l'économie). Le taux de croissance du secteur des services pour les six premiers mois de 2020 n'est que de 0,57% (contre 1,81% pour l'ensemble de l'économie).

¹⁸ La Directive n° 19/CT-TTg du 19 septembre 2019 sur les solutions visant à promouvoir une croissance et un développement durables dans la région économique clé du Sud; la Directive n° 23/CT-TTg du 5 septembre 2019 sur la promotion de la Résolution n° 120/NQ-CP du gouvernement sur le développement durable du delta du Mékong et l'adaptation au changement climatique; la Directive n° 25/CT-TTg du 11 octobre 2019 sur les solutions visant à promouvoir une croissance et un développement durables dans la région économique clé du Nord; la Directive n° 27/CT-TTg du 19 novembre 2019 sur les solutions visant à promouvoir une croissance et un développement durables dans la région centrale; la Décision n° 825/QD-TTg du 12 juin 2020 sur l'élaboration et la promulgation du règlement relatif au fonctionnement du Conseil de coordination du delta du Mékong pour 2020-2025.

¹⁹ La structure administrative du gouvernement urbain est mise en œuvre pour Hanoï, Da Nang, Hô Chi Minh-Ville et Haiphong. Le Premier Ministre a émis la Décision 950/QD-TTg du 1^{er} août 2018 portant approbation du projet de développement de villes intelligentes et durables au Viet Nam pour la période 2018-2025. Plus de 25 provinces et villes administrées au niveau central, dont Hanoï, Hô Chi Minh-Ville, Da Nang, Binh Duong, Quang Ninh, Can Tho, Bac Ninh et Haiphong, ont approuvé des projets de construction de villes intelligentes.

2.30. La Loi a pris effet le 1^{er} juillet 2019 et devrait fortement dynamiser la promotion des conditions de l'activité des entreprises, de la libre concurrence et de l'égalité entre les entrepreneurs dans l'économie.

2.31. Par rapport à la Loi de 2004, la Loi de 2018 se fonde sur l'intégration des perspectives économique et juridique, mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre. D'importantes modifications ont été apportées, comme suit:

- Élargissement de la portée de l'ajustement et des entités auxquelles s'applique la Loi afin de créer un corridor juridique pour le traitement exhaustif de toute pratique anticoncurrentielle commise par une entité, y compris une entreprise étrangère, indépendamment du lieu où se produit l'atteinte, du moment que celle-ci a ou pourrait avoir une incidence néfaste sur la concurrence sur le marché vietnamien, ce qui contribue grandement au maintien d'une concurrence saine sur le marché intérieur.

2.32. Cet élargissement permet également d'établir un fondement juridique permettant aux autorités vietnamiennes chargées de la concurrence de coopérer avec leurs homologues du monde entier dans le processus de traitement des cas de restriction de la concurrence, ce qui favorise la mise en œuvre des engagements en la matière figurant dans les ALE auxquels le Viet Nam est partie.

- Modification et ajout de règlements sur l'interdiction de certains actes d'organismes étatiques afin de contrôler et de limiter les abus de pouvoir pouvant entraver la concurrence ou avoir une incidence négative sur les droits et intérêts légitimes d'entreprises sur le marché.
- Finalisation du règlement sur les accords et pratiques anticoncurrentiels et ajout au règlement sur les politiques de clémence pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, lesquels donnent la possibilité aux entreprises parties à des accords anticoncurrentiels de se dénoncer aux autorités chargées des enquêtes afin de bénéficier d'une exemption ou d'une réduction des sanctions.
- Ajout de critères pour la définition de la position de force sur le marché, qui permet d'identifier les entreprises ou les groupes d'entreprises ayant une position dominante ou une position exclusive afin de mieux faire face à celles ayant une forte puissance commerciale qui abusent de leur position et ont des effets sur les droits et intérêts légitimes d'autres entreprises.
- Modification fondamentale de l'approche relative à la concentration économique dans la réglementation existante. En conséquence, les concentrations économiques sont considérées comme un droit des entreprises engagées dans des activités commerciales dans le cadre de la liberté économique. La Loi sur la concurrence de 2018 n'interdit plus les concentrations économiques uniquement sur la base des parts de marché combinées des entreprises qui y sont parties comme c'était le cas auparavant; elle n'interdit que la participation à des concentrations économiques qui causent ou pourraient causer une importante restriction de la concurrence sur le marché concerné.
- Finalisation du règlement sur le contrôle des pratiques anticoncurrentielles afin d'uniformiser le système juridique et de ne pas continuer à réglementer les pratiques anticoncurrentielles au titre d'autres lois, et ajout de nouvelles pratiques anticoncurrentielles.
- Établissement de la Commission nationale de la concurrence via la réorganisation des anciens organismes chargés de la concurrence. La structure de la Commission est conforme à la tendance générale observée dans le monde et permet de réduire les obstacles, de simplifier le système et de garantir son bon fonctionnement en fonction du contexte économique et conformément aux directives et politiques actuelles du Parti communiste et de l'État.
- Finalisation du règlement sur l'ordre et les procédures dans les affaires ayant trait à la concurrence pour favoriser la participation effective des entreprises. Plus particulièrement, la Loi de 2018 ne prévoit plus l'obligation faite au demandeur de s'acquitter par avance de frais pour le traitement des affaires en lien avec la concurrence, ce qui réduit les délais et les procédures.

2.2.1.5 Mesures correctives commerciales

2.33. Les précédents textes législatifs relatifs aux mesures correctives commerciales étaient des ordonnances du Comité permanent de l'Assemblée nationale et des décrets du gouvernement adoptés entre 2002 et 2006. Afin de renforcer ces textes et de remédier aux problèmes ayant émergé avec le commerce international, l'Assemblée nationale a adopté en 2017 la Loi sur la gestion du commerce extérieur, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Un des chapitres de la Loi établit expressément le fondement juridique des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales et de l'application de telles mesures. Cette loi a par conséquent remplacé les anciennes ordonnances. À ce jour, les textes législatifs vietnamiens relatifs aux mesures correctives commerciales, y compris la Loi de 2017 et ses textes d'application²⁰, sont plutôt exhaustifs.

2.34. Par rapport aux anciens textes législatifs, les lois et règlements actuels du Viet Nam relatifs aux mesures correctives commerciales prévoient un certain nombre de nouvelles dispositions, dont les suivantes:

- dispositions sur les enquêtes et l'application de mesures anticontournement: ces dispositions fournissent à l'autorité chargée des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales un cadre juridique pour mener des enquêtes anticontournement et imposer des mesures anticontournement;
- dispositions sur l'exemption de l'application de mesures correctives commerciales: ces dispositions énoncent les principes et les critères relatifs à l'évaluation de l'exemption de l'application de mesures correctives commerciales;
- dispositions sur l'examen des mesures correctives commerciales: ces dispositions fournissent à l'autorité chargée des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales des lignes directrices plus détaillées sur les examens des mesures correctives commerciales;
- dispositions sur l'aide fournie aux entreprises vietnamiennes lorsqu'elles font l'objet d'une enquête par une autorité étrangère chargée des mesures correctives commerciales: les dispositions énoncent certaines mesures d'aide offertes par les organismes gouvernementaux aux entreprises vietnamiennes faisant l'objet d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales menées par une autorité étrangère afin de veiller à ce que ces enquêtes respectent les règles de l'OMC;
- dispositions sur les mesures de sauvegarde spéciale: les dispositions prévoient un cadre juridique pour les enquêtes concernant les mesures de sauvegarde bilatérales/transitoires et l'application de telles mesures dans le cadre d'ALE auxquels le Viet Nam est partie.

2.35. Avec la Loi sur la gestion du commerce extérieur et ses textes d'application, le cadre juridique relatif aux mesures correctives commerciales est plus exhaustif et davantage conforme aux règles de l'OMC dans ce domaine. Il est ainsi plus aisé pour l'autorité chargée de l'enquête et les entreprises de respecter la législation et de veiller à ce que les enquêtes soient menées d'une manière qui soit transparente et conforme aux règles de l'OMC.

2.36. Entre 2013 et 2019, le Viet Nam a ouvert neuf enquêtes antidumping. Au 31 décembre 2019, sur la base des constatations finales des enquêtes, cinq mesures antidumping définitives ont été appliquées. Les quatre autres affaires étaient toujours en cours d'enquête.

2.37. Au cours de la même période, le Viet Nam a ouvert quatre enquêtes en matière de sauvegardes. Quatre mesures de sauvegarde ont été appliquées comme suite aux constatations.

²⁰ Décret n° 10/2018/ND-CP du gouvernement du 15 janvier 2018 précisant un certain nombre d'articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur concernant les mesures correctives commerciales; Circulaire n° 37/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 29 novembre 2019 précisant certains aspects des mesures correctives commerciales et remplaçant la Circulaire n° 06/2018/TT-BCT; Circulaire n° 19/2019/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 30 septembre 2019 sur l'application des mesures de sauvegarde spéciale au titre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

2.38. Le Viet Nam n'a pas encore ouvert d'enquête ni appliqué de mesure corrective commerciale au titre de dispositions d'ALE.

2.39. En août 2017, une ancienne autorité chargée des mesures correctives commerciales et de la concurrence a été scindée, donnant lieu à la création de l'autorité chargée des mesures correctives commerciales. Cette scission a permis à l'autorité compétente d'être davantage axée sur les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales, garantissant la conformité des procédures avec la Loi de 2017 sur la gestion du commerce extérieur et les dispositions des Accords de l'OMC sur les mesures correctives commerciales.

2.2.2 Mise en œuvre des engagements dans le cadre de l'OMC

2.2.2.1 Commerce des marchandises

2.2.2.1.1 Engagements tarifaires

2.40. Aux fins de respecter l'engagement général pris à l'OMC, le Viet Nam s'est engagé à fixer un taux consolidé pour toutes les lignes tarifaires (au moment de son accession, il y avait 10 600 lignes tarifaires selon la nomenclature du SH02). Il était prévu que la moyenne des taux de droits soit ramenée de 17,4% (avant l'accession à l'OMC) à 13,4% en l'espace de cinq à sept ans.

2.41. La liste des taux préférentiels NPF à l'importation est publiée chaque année dans des circulaires du Ministère des finances (depuis 2013 jusqu'au 31 août 2016) et dans des décrets gouvernementaux (depuis le 1^{er} septembre jusqu'à maintenant). Par conséquent, le Viet Nam met en œuvre des réductions tarifaires conformément à ses engagements dans le cadre de l'OMC. Les documents juridiques concernés pour chaque année sont les suivants:

Année	Documents juridiques concernant la liste des taux préférentiels NPF à l'importation entre 2013 et 2019
2013	Circulaire n° 193/2012/TT-BTC du 15 novembre 2012, promulguant les taux des droits préférentiels à l'importation et des droits à l'exportation conformément à la liste des produits imposables, en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2013
2014	Circulaire n° 164/2013/TT-BTC du 15 novembre 2013 promulguant la liste des droits à l'exportation et la liste des droits préférentiels à l'importation, en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2014
2015	Circulaire n° 182/2015/TT-BTC du 16 novembre 2015, promulguant les taux des droits préférentiels à l'importation et des droits à l'exportation conformément à la nomenclature des produits imposables, en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2016
2016-2017	Décret n° 122/2016/ND-CP du 1 ^{er} septembre 2016 concernant les listes des droits à l'exportation et des droits préférentiels à l'importation, la liste de marchandises et leur taux fixe, le droit composite et les droits à l'importation hors contingents tarifaires, en vigueur à compter du 1 ^{er} septembre 2016
2018-2019	Décret n° 125/2017/ND-CP du 16 novembre 2017 modifiant le Décret n° 122/2016/ND-CP concernant les listes des droits à l'exportation et des droits préférentiels à l'importation, la liste de marchandises et leur taux fixe, le droit composite et les droits à l'importation hors contingents tarifaires, en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2018

2.42. Actuellement, afin de limiter les quantités importées, le Viet Nam applique des mesures sous forme de contingents tarifaires (remplaçant l'autorisation d'importation) pour le tabac brut, les œufs de volailles, le sucre brut et raffiné et le sel.

2.43. Au cours de la période 2014-2019, le Viet Nam a continué de publier un certain nombre de documents juridiques importants pour transposer dans son droit interne ses engagements internationaux concernant l'administration et l'attribution des contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC, y compris les suivants:

- Loi sur la gestion du commerce extérieur n° 05/2017/QH14 du 12 juin 2017;
- Décret n° 69/2018/ND-CP du 15 mai 2018 détaillant plusieurs articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur;
- Circulaire n° 12/2018/TT-BCT du 15 juin 2018 détaillant plusieurs articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur et le Décret gouvernemental n° 69/2018/ND-CP du 15 mai 2018 réglementant en détail plusieurs articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur.

2.44. Chaque année, le Ministère de l'industrie et du commerce publie une circulaire sur les contingents tarifaires concernant quatre articles, à savoir: le tabac brut, le sucre brut et raffiné, le sel et les œufs de volailles.

2.45. L'attribution des contingents tarifaires est régie par la Circulaire du Ministère de l'industrie et du commerce n° 12/2018/TT-BCT du 15 juin 2018 détaillant certains articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur et par le Décret gouvernemental n° 69/2018/ND-CP du 15 mai 2018 détaillant certains articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur.

2.46. Entités auxquelles sont attribués des contingents tarifaires:

- un contingent tarifaire à l'importation de sel est attribué aux négociants qui utilisent du sel pour fabriquer des produits chimiques ou qui utilisent le sel en tant que matière destinée à la fabrication de médicaments et de produits médicaux;
- un contingent tarifaire à l'importation d'œufs de volailles est attribué aux négociants qui ont un certificat d'enregistrement commercial/certificat d'enregistrement d'entreprise et qui souhaitent importer des œufs de volailles;
- un contingent tarifaire à l'importation de sucre est attribué aux négociants qui utilisent directement le sucre en tant que matière première à des fins de production et aux négociants qui utilisent du sucre brut pour faire du sucre raffiné;
- un contingent tarifaire à l'importation de tabac brut est attribué aux négociants qui ont une licence de production pour les cigarettes délivrée par le Ministère de l'industrie et du commerce et qui souhaitent importer du tabac brut pour produire des cigarettes.

2.47. En ce qui concerne les produits agricoles, la moyenne des taux de droits ayant fait l'objet d'un engagement était de 25,2% au moment de l'accession à l'OMC et de 21% à la fin de la mise en œuvre des engagements de la liste. La moyenne finale des taux de droits ayant fait l'objet d'un engagement sera réduite de 10% par rapport au taux NPF actuel (à 23,5%). Cette réduction prendra entre trois et cinq ans. Le Viet Nam applique des contingents tarifaires pour quatre articles, à savoir les œufs de volailles, le sucre, les feuilles de tabac et le sel (ce dernier n'est pas considéré comme un produit agricole selon l'OMC). Pour ces quatre articles, les taux du tarif contingentaire sont équivalents aux taux NPF (œufs de volailles 40%, sucre brut 25%, sucre raffiné 50-60%, feuilles de tabac 30%, sel 30%) ce qui est bien inférieur aux taux hors contingents.

- un effet positif est escompté pour certains produits; les exportations des produits suivants devraient voir leurs marchés s'élargir: café, riz, poivre, cajou, caoutchouc, produits du bois, etc.;
- peu d'effets sont escomptés sur les produits suivants: maïs, cacahuètes, mûres-framboises, sel;
- un effet négatif est escompté sur les produits suivants: produits de l'élevage et produits pour l'alimentation des animaux, sucre de canne, produits agricoles transformés, fruits des régions tempérées, agrumes.

2.48. Pour ce qui est des produits forestiers, lors de son accession à l'OMC, le Viet Nam s'est engagé à réduire les taux de droits à l'importation pour 69 articles relevant de 15 lignes tarifaires des produits forestiers. Parmi ceux-ci, 47 figurent dans 12 lignes du chapitre 44 et 22 dans 3 lignes du chapitre 94. Les dernières réductions concernant des produits forestiers ont été réalisées en 2012. Plus précisément, le taux de droits le plus bas pour des produits forestiers s'établit à 10% (pour les positions 4410, 4411 et 4412 du SH) et le taux le plus élevé est fixé à 50% (bois marquetés et bois incrusté; cercueils; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas de la position 4420 du SH) par rapport au taux de droits avant l'accession à l'OMC.

*Autres engagements concernant le commerce de marchandises***2.2.2.1.2 Subventions à l'exportation de produits industriels**

2.49. Il n'existe pas de documents juridiques sur les subventions à l'exportation pour les produits industriels.

2.2.2.1.3 Entreprises commerciales d'État**2.2.2.1.3.1 Définition des entreprises publiques**

2.50. Pendant la période à l'examen, le gouvernement vietnamien a rédigé un nouveau projet de loi sur les entreprises afin de remplacer la Loi sur les entreprises n° 68/2014/QH13. Cette loi a été approuvée par l'Assemblée nationale et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

2.51. Dans cette nouvelle Loi, les entreprises publiques sont définies comme des entreprises dans lesquelles l'État détient plus de 50% du capital social et des parts assorties du droit de vote conformément aux réglementations. Cette disposition est en accord avec les engagements pris dans le cadre de plusieurs traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie, tels que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam (EVFTA).

2.2.2.1.3.2 Résultats de l'actionnarisation des entreprises publiques

2.52. Dans le but de procéder à l'actionnarisation de toutes les entreprises publiques, le Premier Ministre a publié la Décision n° 58/2016/QD-TTg datée du 28 décembre 2016 dans laquelle sont fixés les critères permettant de désigner 240 entreprises publiques qui doivent se préparer à l'actionnarisation pendant la période 2016-2020.

2.53. Afin de créer une base juridique complète pour le processus d'actionnarisation des entreprises publiques, pendant la période à l'examen, le gouvernement a publié le Décret n° 126/2017/ND-CP daté du 16 novembre 2017 prescrivant la transformation d'une entreprise publique (selon l'ancienne définition qui prévoyait que l'État détient 100% du capital public) en une société par actions.

2.54. Afin de réduire le chevauchement entre la gestion publique et la gestion du capital dans certaines entreprises publiques et pour garantir l'indépendance des agences de gestion publiques ayant autorité sur le fonctionnement d'entreprises publiques dans le but d'accroître la compétitivité du marché, le gouvernement a publié la Résolution n° 09/NQ-CP datée du 3 février 2018 sur l'établissement de la Commission de gestion du capital public des entreprises. Cette Commission est chargée par le gouvernement d'agir en tant que représentant des entreprises publiques dont 100% du capital social est détenu par l'État et dont le capital public est investi dans des sociétés par actions et des sociétés à responsabilité limitée de deux membres ou plus tel qu'en dispose la législation.

2.55. Pour promouvoir le processus d'actionnarisation exposé ci-dessus, le Premier Ministre a publié la Décision n° 26/2019/QD-TTg, datée du 15 août 2019, qui requiert qu'un certain nombre d'entreprises publiques achèvent ce processus en 2020.

2.56. Pendant la période allant de 2016 à mars 2020, 174 plans d'actionnarisation ont été approuvés par les autorités compétentes. Les entreprises concernées représentaient au total 443 126 milliards de VND, pour un capital public d'une valeur de 206 748 milliards de VND.

2.2.2.1.4 Licences d'importation et d'exportation

2.57. Depuis qu'il est Membre de l'OMC, le Viet Nam met en œuvre activement et sérieusement tous les engagements pris dans le cadre de son accession, ainsi que les obligations générales, y compris des engagements concernant les licences d'importation et d'exportation.

2.58. Le Viet Nam a scrupuleusement respecté tous ses engagements depuis son accession à l'OMC, à savoir qu'il n'a pas pris de nouveaux engagements ni appliqué à nouveau des mesures de contrôle des quantités importées et exportées non conformes avec ses engagements à l'OMC.

2.59. Dans le but de mettre en œuvre les obligations de notification concernant les licences d'importation et d'exportation et de garantir le respect des engagements en matière de mesures non tarifaires à compter de l'accession du Viet Nam à l'OMC, le 2 mars 2005, le Premier Ministre a publié la décision n° 41/2005/QĐ-TTg réglementant les licences d'importation. Plus récemment, l'Assemblée nationale a approuvé la Loi sur la gestion du commerce extérieur n° 05/2017/QH14 datée du 12 juin 2017 qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La publication de la Loi sur la gestion du commerce extérieur vise à normaliser l'administration et la gestion publique dans le domaine du commerce extérieur.

2.60. La Loi sur la gestion du commerce extérieur a institutionnalisé et systématisé des mesures de gestion du commerce extérieur, y compris des mesures concernant les licences d'importation et la gestion des conditions d'importation. Ces mesures sont appliquées par des organismes habilités à délivrer des licences d'exportation et d'importation ou d'autres documents juridiquement équivalents aux négociants qui se livrent à des activités d'exportation et d'importation. Ces mesures sont appliquées pour des raisons d'ordre social et de sûreté, d'éthique sociale, de santé publique, de coutumes et d'habitudes nationales, ainsi que de protection de l'environnement. De telles mesures ne visent pas à limiter la quantité des exportations. Conformément aux engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC et d'autres traités internationaux auxquels le Viet Nam est partie, la Loi sur la gestion du commerce extérieur prévoit aussi des mesures concernant la gestion des licences destinées à garantir la transparence, ainsi qu'à permettre aux organismes publics et aux entreprises de gagner du temps et de l'argent.

2.61. La liste des marchandises soumises à licences d'importation et d'exportation, ainsi que la responsabilité de la gestion des marchandises soumises à licences d'importation et d'exportation sont réglementées dans l'Annexe III du Décret gouvernemental n° 69/2018/ND-CP du 15 mai 2018 réglementant certains articles de la Loi sur la gestion du commerce extérieur. Les Ministères et organismes ministériels responsables comprennent: le Ministère de l'industrie et du commerce; le Ministère des transports; le Ministère de l'agriculture et du développement rural; le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement; le Ministère de l'information et des communications; le Ministère de la culture, des sports et du tourisme; le Ministère de la santé; et la Banque d'État du Viet Nam, qui sont habilités à promulguer des réglementations détaillées sur les licences d'exportation et d'importation conformément à la législation, ainsi qu'à délivrer des licences.

2.62. La Loi sur la gestion du commerce extérieur établit également des objectifs en matière de gestion pour chaque période. Le Ministère de l'industrie et du commerce réglemente l'application des licences d'exportation et d'importation automatiques pour certaines marchandises. Il s'agit d'une mesure de gestion des importations sous la forme de licences, qui seront accordées à tous les négociants admissibles sans viser à limiter la quantité importée. Néanmoins, à l'heure actuelle, le Viet Nam n'applique pas de licences d'importation ou d'exportation automatiques.

2.63. En ce qui concerne les licences d'exportation et d'importation non automatiques, les ministères et organismes ministériels les délivrent et les mettent en œuvre conformément à la Loi sur la gestion du commerce extérieur et au Décret n° 69/2018/ND-CP, qui est fondamentalement adapté à la pratique, conforme à la Constitution et au système juridique, respecte les exigences en matière d'intégration économique internationale, ainsi que les engagements du Viet Nam à l'OMC. Par ailleurs, ces réglementations contribuent aussi à améliorer les institutions administratives et les conditions de l'activité des entreprises.

2.2.2.1.5 Douanes

2.64. En tant que Membre de l'OMC, le Viet Nam a respecté et appliqué strictement les engagements relatifs au secteur douanier pris dans le cadre de l'OMC comme ceux au titre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane, de l'Accord sur les règles d'origine et de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Ces engagements sont détaillés ci-après.

2.2.2.1.5.1 Engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane

2.65. Le Viet Nam respecte et applique pleinement ses engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane et donc le principe consistant à déterminer la valeur de la taxe d'importation sur la base de la valeur de la transaction. Afin de garantir la pleine mise en œuvre de la réglementation de l'OMC dans ce domaine, le Viet Nam a publié et complété des documents juridiques pertinents, y compris les suivants: la Circulaire du Ministère des finances n° 39/2015/TT-BTC du 25 mars 2015 sur la valeur en douane des marchandises importées et

exportées et la Circulaire du Ministère des finances n° 60/2019/TT-BTC du 30 août 2019 modifiant et complétant certains articles de la Circulaire du Ministère des finances n° 39/2015/TT-BTC du 25 mars 2015 sur la valeur en douane des marchandises importées et exportées. Ainsi, le Viet Nam a entièrement intégré dans sa législation interne le contenu technique relatif à l'évaluation en douane figurant dans l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane, ce qui a grandement contribué à accélérer le dédouanement, a amélioré l'efficacité de la supervision et du contrôle de la fraude sur les prix et a garanti un prélèvement juste et complet.

2.2.2.1.5.2 Engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine

2.66. La détermination de l'origine non préférentielle en application du principe de la nation la plus favorisée est réalisée par le Viet Nam conformément aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine grâce à l'achèvement et à la promulgation des documents juridiques appropriés, en particulier, la Circulaire n° 38/2018/TT-BTC du 20 avril 2018 sur la détermination de l'origine des importations et des exportations et la Circulaire n° 62/2019/TT-BTC du 5 septembre 2019 modifiant et complétant certains articles de la Circulaire n° 38/2018/TT-BTC.

2.2.2.1.5.3 Engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE)

2.67. Le Viet Nam a signé et ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et s'est engagé à réformer ses procédures administratives dans les secteurs fiscal et douanier. Conformément aux engagements contractés dans le cadre de l'Accord, le Viet Nam a rempli ses obligations s'agissant de classer et d'annoncer les engagements, ainsi que de mettre en œuvre une feuille de route, de respecter ses obligations en matière de transparence des notifications et a établi la Commission nationale de la facilitation des échanges chargée de coordonner la mise en œuvre de l'Accord. La mise en œuvre des engagements pris par le Viet Nam au titre de l'AFE est sur la bonne voie. Actuellement, grâce au soutien du projet de facilitation des échanges de l'USAID, le Viet Nam a effectué un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements des catégories B et C, a élaboré un plan en vue de mettre en œuvre les engagements en matière de notification à l'OMC ainsi que d'assurer la pleine mise en œuvre des engagements conformément au calendrier notifié à l'OMC.

2.2.2.1.6 Administration des prix

2.68. Avec la publication et l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, de la Loi n° 11/2012/QH13 sur les prix, l'ensemble des textes juridiques relatifs à la mise en œuvre de la Loi sur les prix a été promulgué par les autorités compétentes. L'ensemble des textes juridiques sur l'administration des prix a été conçu et développé en vue de définir clairement les droits et obligations des producteurs et des organisations, des gens d'affaire et des consommateurs en ce qui concerne les prix. L'administration des prix repose sur le principe selon lequel l'État respecte le droit de chacun de fixer des prix, ainsi que sur la concurrence par les prix entre les organisations nationales, les organisations étrangères et les particuliers exerçant des activités, produisant ou faisant du commerce au Viet Nam (sauf indication contraire dans un traité international), conformément à la législation. Les entreprises ont le droit de décider du prix de vente de marchandises et de services produits compte tenu des particularités de leur activité et des prix du marché. L'État n'intervient pas dans l'évaluation des marchandises et services, à l'exception de ceux figurant sur la liste des marchandises et services pour lesquels les prix sont fixés par l'État. Afin de stabiliser les prix, l'État utilise les mesures nécessaires (principalement des mesures économiques, réglementant l'offre et la demande, des mesures financières, monétaires, etc.) conformément à la législation. Cela contribue effectivement à stabiliser les prix du marché au niveau macroéconomique; à surmonter les effets négatifs de l'économie de marché; à protéger les droits et intérêts légitimes des organisations commerciales, des individus et des consommateurs et à assurer la stabilité sociale. L'État met en œuvre une politique visant à éliminer les subventions croisées au niveau des prix comme la subvention aux prix, l'indemnisation, le soutien financé par le budget national et la mise en œuvre d'une politique de prix qui est au prix du marché.

2.69. Pour certains biens et services dans des domaines dans lesquels l'État se livre exclusivement à la production et au commerce; les marchandises de réserve nationale; les produits et services publics; et les services publics non commerciaux financés par le budget national, l'État intervient directement concernant les prix dans la mesure où il fixe des prix tels que des prix spécifiques ou une fourchette de prix, un prix maximal ou un prix minimal.

2.70. Des renseignements sur les prix sont fournis et la transparence est entièrement garantie dans la gestion et l'administration des prix et des échanges de biens et services essentiels pour l'économie et la vie sociale.

2.71. La politique actuelle d'administration des prix du Viet Nam, conformément à la Loi sur les prix, respecte pleinement les dispositions de l'OMC et est en phase avec les principes du marché du Viet Nam et avec l'orientation à long terme du développement de l'économie de marché.

2.2.2.1.7 Obstacles techniques au commerce (OTC)

2.72. Le processus et les procédures de préparation, d'évaluation et de publication, ainsi que d'autres réglementations concernant la présentation et les procédures de numérotation des normes nationales sont pleinement conformes aux directives de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et compatibles avec l'annexe 3 de l'Accord OTC ce qui contribue à l'harmonisation des normes nationales (TCVN) avec les normes régionales et internationales. Le Viet Nam participe actuellement aux travaux de 81 comités techniques sur les normes internationales et parmi ceux-ci, le pays est membre officiel de 19 comités techniques de l'ISO et de la CEI et observateur de 62 comités techniques de l'ISO. En 2020, le Viet Nam comptait 139 comités techniques chargés de normes nationales et 54 sous-comités.²¹ À l'heure actuelle, le Viet Nam applique quelque 12 888 TCVN dont 60% sont harmonisées avec les normes internationales, régionales ou étrangères. Le Viet Nam est également membre du GS1. Sous le code de pays 893, le Viet Nam a organisé l'administration et la mise en œuvre de normes relatives aux code-barres conformément aux normes internationales.

2.73. La mise au point de règlements techniques et de procédures d'évaluation de la conformité fondés sur les normes internationales et régionales est prévue à l'article 6.b de la Loi de 2006 sur les normes et les règlements techniques. Actuellement, le système de règlements techniques nationaux (QCVN) du Viet Nam compte plus de 800 règlements techniques portant sur les produits et marchandises présentant des risques en matière de sécurité, de santé et de pollution de l'environnement.

2.74. Le Viet Nam a renforcé la nationalisation de l'évaluation de la conformité. Il compte actuellement 731 organismes d'essai, 179 organismes de certification, y compris des organismes de certification des produits et un organisme de certification des systèmes de gestion. Le pays dispose de 79 organismes d'inspection et de 116 organismes de vérification auxquels une licence a été délivrée conformément aux dispositions de la législation pertinente. Faciliter les procédures d'évaluation de la conformité au moyen de la reconnaissance des résultats des évaluations de la conformité est une des mesures envisagées pour permettre le développement de marques nationales et le renforcement de la compétitivité.

2.75. En 2017, le Premier Ministre vietnamien a publié la Décision n° 46/2017/QĐ-TTg concernant l'organisation et le fonctionnement du réseau interne de notification et des points d'information, ainsi que du Comité interministériel des OTC. Le 29 novembre 2018, le Ministère de la science et de la technologie a publié la Circulaire n° 16/2018/TT-BKHCHN réglementant le fonctionnement et la coordination du réseau interne de notification et des points d'information, ainsi que du Comité interministériel des OTC afin de faire en sorte que la coordination respecte les obligations en matière de transparence découlant de l'Accord OTC. Plus particulièrement, les ministères concernés sont tenus de ménager au moins 60 jours pour la formulation d'observations sur les projets de mesures OTC.

2.76. Les obligations en matière de transparence prévues par l'Accord OTC ont été pleinement mises en œuvre par le Viet Nam. Fin septembre 2020, le pays avait communiqué 173 notifications OTC au Secrétariat de l'OMC. Le nombre de notifications communiquées pendant la période visée par le deuxième examen des politiques commerciales (de 2014 à fin 2019) a été presque multiplié par quatre par rapport à la période couverte par le premier examen (de 2007 à 2013).

2.77. En 2020, environ 1 326 laboratoires, dont 7 laboratoires étrangers, ont été accrédités par le Programme vietnamien d'accréditation des laboratoires (VILAS). Le système d'accréditation des organismes de certification (VCAS) a accrédité 72 organismes de certification et le système vietnamien d'inspection (VIAS) a accrédité 84 organismes d'inspection.

²¹ Renseignements en ligne à l'adresse: <http://tieuchuan.vsqi.gov.vn>.

2.2.2.1.8 Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

2.78. Lors de son accession à l'OMC, le Viet Nam s'est engagé à s'acquitter de ses droits et obligations au titre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). En tant que pays en développement, le Viet Nam a demandé une assistance technique pour mettre en œuvre l'Accord SPS de l'OMC. Le pays avait fait divers progrès dans la mise en œuvre de l'Accord SPS avant son accession à l'Organisation. Ainsi, en 2005, il avait créé le Bureau SPS du Viet Nam. Après l'accession, le Plan d'action national visant à accélérer la mise en œuvre des engagements au titre de l'Accord SPS, a été promulgué au moyen de la Décision du Premier Ministre n° 147/2008/QĐ-TTg du 17 novembre 2008.

2.79. Depuis 2013, le Viet Nam a communiqué des centaines de notifications à l'OMC (y compris 4 lois dont 2 relatives à la protection des végétaux et 2 concernant l'élevage et les questions vétérinaires; 18 décrets, dont 9 sur la protection des végétaux, 3 concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et 6 relatifs à l'élevage et aux questions vétérinaires; 75 circulaires, dont 21 relatives à la protection des végétaux, 16 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et 38 concernant l'élevage et les questions vétérinaires). Le Bureau SPS du Viet Nam a également recensé et actualisé sur son site Web quelque 4 000 notifications de projets qui pourraient avoir une incidence sur l'exportation de produits agricoles vietnamiens.

2.80. Le Viet Nam a réussi à convaincre les Membres d'exclure les engagements concernant les produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) du rapport du Groupe de travail de l'OMC de l'accession du Viet Nam. Toutefois, dans le cadre de ses relations bilatérales, le Viet Nam est convenu d'engager des consultations avec plusieurs Membres lors de l'élaboration de réglementations concernant les produits contenant des OGM. Le Viet Nam s'est également engagé à appliquer les réglementations concernant la péremption des produits alimentaires et les additifs alimentaires au titre des règles générales de l'Accord SPS de l'OMC.

2.2.2.2 Commerce des services

2.2.2.2.1 Services de distribution

2.81. Au cours de la période 2013-2019, la mise en œuvre de politiques juridiques concernant les services de distribution a été séparée en deux phases: i) pour la période 2013-2017: poursuite du respect des politiques juridiques de la période 2007-2012, comme indiqué dans la période précédente; ii) pour la période 2018-2019: respect des dispositions du Décret n° 09/2018/ND-CP du 15 janvier 2018 précisant la Loi sur le commerce et la Loi sur la gestion du commerce extérieur en ce qui concerne les achats de marchandises et les activités directement liées aux achats et à la vente de marchandises par des investisseurs étrangers et des organisations économiques à capitaux étrangers (remplaçant le Décret n° 23/2007/ND-CP).

2.2.2.2.2 Services bancaires et services financiers connexes

2.82. Dans le secteur des services financiers, le Viet Nam respecte toutes les obligations qui lui incombent au titre de l'OMC et des ALE, y compris, mais pas seulement: le traitement national (TN), la nation la plus favorisée (NPF) et l'accès aux marchés (MA). La plupart des engagements ont été retranscrits dans le droit interne et certaines dispositions (principalement concernant la définition et l'interprétation de concepts dans le cadre de l'OMC) ont été appliquées directement. Par conséquent, après l'accession à l'OMC, la législation bancaire a été adaptée, modifiée et complétée afin de mettre en œuvre pleinement les engagements dans les secteurs des services bancaires et financiers.

2.83. En parallèle, la Banque d'État du Viet Nam a modifié, complété et publié de nombreux documents juridiques concernant le secteur bancaire aux fins de la transparence des politiques et du respect des principes du marché et des engagements internationaux de sorte à créer un environnement de plus en plus ouvert et favorable pour que les établissements de crédit puissent opérer au Viet Nam. La Banque d'État du Viet Nam a coordonné et mis en œuvre activement les activités de coopération après l'accession à l'OMC et a notamment participé à l'élaboration de documents juridiques, coordonné la mise en œuvre des obligations en matière de transparence concernant les notifications et les politiques dans le cadre de l'OMC.

2.84. À ce jour, les établissements de crédit et les succursales de banques étrangères, peu importe leur type ou leur forme d'organisation, qui remplissent toutes les conditions requises conformément à la Loi sur les établissements de crédit et à d'autres lois pertinentes sont autorisés par la Banque d'État du Viet Nam à mener des activités bancaires au Viet Nam; les établissements de crédit et les succursales de banques étrangères, peu importe leur type ou leur forme d'organisation, sont autonomes dans leurs opérations commerciales, sont responsables de leurs résultats commerciaux et ont le droit de refuser une demande d'octroi d'un crédit ou d'autres demandes de services si celles-ci sont jugées non admissibles, non productives ou incompatibles avec les dispositions législatives. Les autres établissements ou les particuliers ne sont pas autorisés à interférer illégalement dans les activités commerciales des établissements de crédit ou des succursales de banques étrangères.

2.85. Afin de réaliser l'objectif ultime consistant à créer au Viet Nam des conditions égales pour les opérations des banques nationales et étrangères dans un secteur bancaire pleinement intégré dans le cadre de l'OMC, ces dernières années, la Banque d'État du Viet Nam a mené régulièrement des discussions ouvertes avec les représentants de l'ensemble des banques étrangères présentes au Viet Nam tant sur des questions politiques que techniques relatives aux opérations bancaires par l'intermédiaire du Groupe de travail bancaire et dans le cadre du Forum commercial du Viet Nam. Le dialogue régulier a également aidé les banques à comprendre les politiques et réglementations du Viet Nam dans le secteur bancaire ce qui a par la suite aidé la Banque d'État du Viet Nam à traiter en temps voulu les préoccupations et les propositions des banques pour régler des problèmes de manière rapide et efficace. Certaines questions ont fait l'objet de vives discussions dans ce Forum, notamment la publication de règles directrices concernant les opérations monétaires, de crédit et bancaires.

2.2.2.2.3 Services d'assurance et services relatifs aux valeurs mobilières

2.2.2.2.3.1 Services d'assurance

2.86. Au cours de la période 2013-2019, le Viet Nam a publié 1 loi, 10 décrets, 1 décision du Premier Ministre et 22 circulaires pour promouvoir la supervision, l'élaboration et l'amélioration des politiques afin de respecter ses engagements pris dans le cadre des accords internationaux et de son accession à l'OMC. Parmi les principales dispositions, relevons les suivantes:

- en 2016, le gouvernement a publié le Décret n° 73/2016/ND-CP précisant la mise en œuvre de la Loi sur les services d'assurance et de la Loi modifiant et complétant certains articles de la Loi sur les services d'assurance. Le Décret contient ainsi des précisions sur les conditions, les procédures, les registres d'établissement et d'exploitation, les régimes financiers et la gestion du suivi et du fonctionnement des succursales d'entreprises étrangères offrant des services autres que d'assurance-vie au Viet Nam;
- en 2018, le gouvernement a publié le Décret n° 151/2018/ND-CP modifiant et complétant un certain nombre de décrets régissant les conditions de l'investissement et de l'activité des entreprises relevant du Ministère des finances. Ainsi le Décret a réduit 16 conditions sur 54 relatives à l'investissement des entreprises et a simplifié 7 conditions sur 54 relatives à l'investissement des entreprises dans le secteur des assurances;
- en 2019, à la 7^{ème} session de la 14^{ème} Assemblée nationale tenue le 14 juin 2019, la Loi n° 42/2019/QH14 modifiant et complétant certains articles de la Loi sur les services d'assurance et de la Loi sur la propriété intellectuelle a été approuvée et est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Cette Loi a pour objet de garantir la cohérence et la concordance avec le contenu des engagements pris dans le cadre du PTPGP et avec la Résolution de l'Assemblée nationale n° 72/2018/QH14 et donc de modifier et de compléter les réglementations concernant cinq types de services auxiliaires de l'assurance, à savoir: le conseil, l'évaluation du risque, le calcul, l'évaluation des pertes et l'assistance au règlement des litiges;
- le 1^{er} novembre 2019, le Premier Ministre a signé le Décret n° 80/2019/ND-CP modifiant et complétant certains articles du Décret n° 73/2016/ND-CP, du Décret n° 98/2013/ND-CP et du Décret n° 48/2018/ND-CP. Ce Décret précise ainsi les conditions selon lesquelles des particuliers peuvent offrir des activités d'assistance directement dans des organisations qui

fournissent des services auxiliaires de l'assurance, des services auxiliaires de l'assurance transfrontières (y compris en ce qui concerne les objets, les modes, les conditions et les responsabilités). Il contient des règles détaillées sur les sanctions en cas de violations administratives dans le domaine des services auxiliaires de l'assurance, précise les modalités de mise en œuvre concernant l'assurance-responsabilité professionnelle, établit des normes dans le domaine des services auxiliaires de l'assurance, et régleme la gestion et la supervision des services auxiliaires de l'assurance (établissement de rapports, revenus, coût de la fourniture et de l'utilisation des services d'assurance);

- le marché des assurances continue d'enregistrer un taux de croissance plutôt positif et les objectifs globaux de la stratégie nationale de développement du marché des assurances pour la période 2013-2019 ont été progressivement mis en œuvre et ont produit des résultats. Le marché des assurances renforce la sécurité, la durabilité et l'efficacité du marché et la capacité de satisfaire les divers besoins des organisations et des particuliers en matière d'assurance, contribuant à la stabilité économique et garantissant la sécurité sociale. Le marché des assurances se rapproche des normes et pratiques internationales dans ce domaine et réduit progressivement l'écart de développement avec d'autres pays de la région.

2.2.2.3.2 Services relatifs aux valeurs mobilières

2.87. Depuis 2013, grâce à la mise en œuvre sérieuse et entière des engagements concernant les services relatifs aux valeurs mobilières contractés à l'OMC, le marché boursier du Viet Nam a fait des progrès rapides et réguliers, l'accent étant mis sur le renforcement de la transparence du marché et la facilitation des processus et procédures pour que les investisseurs puissent participer au marché. De nombreuses réglementations ont été publiées en lien avec les engagements du Viet Nam concernant les services relatifs aux valeurs mobilières contractés dans le cadre de l'OMC, notamment:

En ce qui concerne le taux de la participation étrangère au capital des sociétés de commerce de valeurs mobilières

- En 2015, le Décret gouvernemental n° 60/2015/ND-CP du 26 juin 2015 a été publié pour modifier et compléter un certain nombre d'articles du Décret n° 58/2012/ND-CP du 20 juillet 2012 (qui contenait des indications détaillées sur la mise en œuvre de plusieurs articles de la Loi sur les valeurs mobilières et de la Loi modifiant et complétant certains articles de la Loi sur les valeurs mobilières) et notamment accroître le taux de la participation étrangère au capital des sociétés de commerce de valeurs mobilières comme suit: les investisseurs étrangers qui sont des sociétés remplissant les conditions énoncées dans le Décret peuvent acheter et posséder jusqu'à 100% du capital social de sociétés de commerce de valeurs mobilières; peuvent établir des sociétés de commerce de valeurs mobilières dont 100% du capital est étranger. Si l'investisseur étranger est une société qui ne remplit pas les conditions requises ou est un particulier, il peut détenir moins de 51% de la valeur mobilière du capital social de sociétés de commerce.
- En outre le Décret gouvernemental n° 86/2016/ND-CP du 1^{er} juillet 2016 réglementant les conditions de l'investissement et de l'activité des entreprises sur le marché boursier dispose que les sociétés étrangères de commerce de valeurs mobilières qui fournissent des services de gestion de fonds sont autorisées à ouvrir des succursales au Viet Nam. Les succursales de sociétés étrangères de gestion de fonds ont le droit de fournir des services de conseil en placement en valeurs mobilières en tant que prestataires de services décentralisés autorisés par les sociétés étrangères de gestion de fonds.
- La Loi sur les valeurs mobilières révisée a été adoptée par l'Assemblée nationale le 26 novembre 2019 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cette Loi révisée est asymptote aux exigences pratiques, reprend et codifie de nombreuses pratiques internationales et accroît la transparence du marché tout en restant compatible avec les traités et les engagements internationaux. Plusieurs dispositions modifiées de la Loi sur les valeurs mobilières, telles que les réglementations concernant la participation des investisseurs étrangers au marché du Viet Nam, l'établissement de succursales de sociétés de titres et de sociétés de gestion de fonds étrangères au Viet Nam, l'administration d'entreprises publiques, l'autorité de la Commission des valeurs mobilières sur la gestion, la supervision, et la mise en œuvre, entre autres, sont modifiées et complétées conformément aux traités et aux engagements internationaux.

2.2.2.2.4 Services de télécommunication

2.88. Après son accession à l'OMC en 2007, le Viet Nam a élaboré et publié la Loi sur les télécommunications (2009) qui a porté création d'un cadre juridique pour la réglementation du marché des télécommunications conformément aux pratiques internationales, en phase avec les engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC.

2.89. L'établissement de l'Autorité des télécommunications – l'organisme de réglementation spécialisé dans le secteur des télécommunications au Viet Nam – et le transfert des Postes et télécommunications du Viet Nam et de l'opérateur Mobifone à la Commission de gestion du capital public des entreprises, agissant en tant qu'organisme de représentation des détenteurs a permis de respecter pleinement l'engagement en matière d'indépendance réglementaire dans le secteur des télécommunications.

2.90. Au cours de la période 2013-2019, le Viet Nam s'est attelé en particulier à achever son cadre juridique avec les objectifs suivants: i) élargir la participation de toutes les entreprises économiques au secteur des télécommunications, notamment dans le domaine du développement de l'infrastructure de réseau; ii) renforcer le rôle de la réglementation dans le secteur des télécommunications afin de garantir que le marché des télécommunications soit géré sur des bases publiques, transparentes et non discriminatoires, ainsi que de promouvoir la réforme administrative des activités de réglementation; iii) assurer l'universalisation des services de télécommunication dans les zones rurales, reculées, frontalière et insulaires et l'exécution des fonctions publiques assignées par le gouvernement; et iv) garantir la durabilité dans la planification, la construction et le développement des réseaux de télécommunication.

2.91. De fin 2019 jusqu'à présent, le Viet Nam a publié de nombreux documents juridiques qui sont tous conformes aux engagements pris à l'OMC, notamment les suivants: le 31 décembre 2019, le Ministère de l'information et des communications (MIC) a publié la Circulaire n° 21/2019/TT-BTTTT sur la divulgation des recettes des services de télécommunication; le 14 février 2020, le MIC a publié la Circulaire n° 02/2020/TT-BTTTT réglementant la liste, les bénéficiaires, le champ d'application, la qualité et les tarifs maximaux des services publics de télécommunication, ainsi que les niveaux de subvention pour ces services jusqu'en 2020; le 5 mars 2020, le MIC a publié la Circulaire n° 05/2020/TT-BTTTT réglementant les frais d'interconnexion pour les appels vocaux entre deux opérateurs de réseau de télécommunication mobile et entre l'opérateur de réseau de télécommunication fixe et l'opérateur de réseau de télécommunication mobile terrestre; le 13 avril 2020, le MIC a publié la Circulaire n° 07/2020/TT-BTTTT réglementant les procédures de vérification des équipements de télécommunication et des stations de radio; le 13 avril 2020, le MIC a publié la Circulaire n° 08/2020/TT-BTTTT sur la liste et les procédures concernant les équipements de télécommunication et les stations de radio pour lesquels des procédures de vérification sont requises; le 7 mai 2020, le MIC a publié la Circulaire n° 10/2020/TT-BTTTT modifiant et complétant la Circulaire n° 30/2011/TT-BTTTT du 31 octobre 2011 sur la certification de la conformité et la déclaration de conformité pour les produits et marchandises des technologies de l'information et de la communication.

2.2.2.2.5 Services de transport

2.92. Pendant la période 2014-2019, le Viet Nam a mis en œuvre rigoureusement et intégralement les engagements pris dans le cadre de l'OMC concernant les services de transports, comme détaillé ci-après.

2.2.2.2.5.1 Services de transport maritime

2.93. Selon la Loi de 2014 sur l'investissement, le secteur des services de transport maritime est un secteur d'activité soumis à des conditions qui sont énoncées dans le Décret gouvernemental n° 160/2016/ND-CP du 29 novembre 2016 sur les conditions applicables aux services maritimes et aux services des agences maritimes, ainsi qu'aux services de poussage et de remorquage.

2.94. La législation actuelle du Viet Nam ne contient pas de restrictions sur le taux de participation au capital ou le nombre d'entreprises et d'investisseurs étrangers fournissant des services de transport de marchandises et de passagers sur des voies maritimes internationales, à l'exception des règles selon lesquelles les sociétés et entreprises à capitaux étrangers se livrant au transport de

passagers et de marchandises avec des navires battant pavillon vietnamien ne doivent pas avoir une participation étrangère de plus de 49% à leur capital social. Cette règle est pleinement conforme aux engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC. En outre, les entreprises à participation étrangère doivent, lorsqu'elles fournissent des services maritimes, respecter les mêmes exigences que les sociétés nationales en matière d'organisation, de financement, de ressources humaines ainsi que concernant les navires.

2.2.2.2.5.2 Services de transport aérien

2.95. Le Viet Nam a pris des engagements dans le cadre de l'OMC concernant les trois sous-secteurs de services liés aux services de transport aérien suivants: i) services de vente et de commercialisation, ii) services informatisés de réservation, iii) services de maintenance et de réparation des aéronefs (CPC 8868**).

2.96. La Loi de 2006 sur l'aviation civile au Viet Nam, dont la modification de 2014 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, dispose que *"les transporteurs aériens étrangers sont autorisés à vendre ou à émettre des billets d'avion et des lettres de transport aérien dans leurs bureaux de réservation et agences de vente sur la base de contrats de vente en agence ou au moyen de transactions électroniques"*. Par ailleurs, cette Loi ne contient pas de restrictions concernant le taux de participation étrangère au capital pour les entreprises qui fournissent des services informatisés de réservation et des services de maintenance et de réparation des aéronefs. Les entreprises étrangères et les entreprises à capitaux étrangers doivent, lorsqu'elles fournissent ces services, respecter simplement les mêmes conditions que celles applicables aux entreprises et aux compagnies aériennes nationales.

2.97. Dans les faits, les procédures de licences en vue de l'ouverture de bureaux de représentation, de bureaux de vente de billets, ainsi que de la fourniture de services informatisés de réservation au Viet Nam ont été facilitées pour les compagnies aériennes étrangères qui opèrent à destination et en provenance du Viet Nam. En outre, afin de développer l'industrie aéronautique, le Viet Nam a encouragé les investisseurs et les entreprises étrangers qualifiés à fournir des services de maintenance et de réparation des aéronefs au Viet Nam.

2.2.2.2.5.3 Services de transport routier

2.98. En ce qui concerne le transport routier, dans le cadre de l'OMC, le Viet Nam s'est engagé à ouvrir le marché des services de transport de passagers et de transport de marchandises, ce qui permet aux fournisseurs étrangers de fournir des services dans le cadre d'un contrat de coopération commerciale ou par le biais d'une coentreprise dont la participation étrangère ne dépasse pas 51% pour le transport de marchandises et 49% pour le transport de passagers.

2.99. Le Décret gouvernemental n° 163/2017/ND-CP du 30 décembre 2017 sur les services logistiques dispose ce qui suit: "g) dans les entreprises de services de transport de marchandises classés comme services de transport routier, que ce soit dans le cadre d'un contrat de coopération commerciale, de l'établissement d'une entreprise, de l'apport de capital, de l'achat d'actions, ou d'apport de capital à une entreprise, dans laquelle le taux de participation des investisseurs étrangers ne dépasse pas 51%, tous les conducteurs doivent être des citoyens vietnamiens". Par conséquent, les dispositions juridiques en vigueur sur la part des capitaux étrangers dans les entreprises offrant des services de transport routier de marchandises ont été actualisées conformément aux engagements pris par le Viet Nam à l'OMC. Pour ce qui est des services de transport routier de passagers, ils respectent actuellement les engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC.

2.2.2.2.5.4 Services de transport ferroviaires

2.100. Dans le secteur ferroviaire, le Viet Nam s'est engagé à autoriser les fournisseurs étrangers à offrir des services de transport de marchandises au moyen de l'établissement de coentreprises avec des partenaires vietnamiens dans lesquelles la participation étrangère au capital ne doit pas dépasser 49% du capital légal total.

2.101. Le point e du paragraphe 3 de l'article 4 du Décret n° 163/2017/ND-CP sur les entreprises fournissant des services logistiques dispose ce qui suit: *"e) Dans le cas des entreprises offrant des services de transport de marchandises classés comme services de transport par les voies navigables*

intérieures ou des services de transport de marchandises classés comme services de transport ferroviaire, les investisseurs étrangers sont autorisés à établir une entreprise, à contribuer au capital ou à acheter des actions ou des parts d'une autre entreprise à condition que le taux de participation étrangère dans cette entreprise ne dépasse pas 49%". Ainsi, les dispositions juridiques du Viet Nam sont pleinement conformes aux engagements pris à l'OMC.

2.2.2.2.5.5 Services de transport par les voies navigables intérieures

2.102. Selon les engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC, les fournisseurs de services étrangers sont autorisés à offrir des services de transport de passagers et de transport de marchandises par les voies navigables intérieures au moyen de l'établissement de coentreprises avec des partenaires vietnamiens dans lesquelles la participation étrangère au capital ne doit pas dépasser 49% du capital légal total.

2.103. Le point e du paragraphe 3 de l'article 4 du Décret n° 163/2017/ND-CP concernant les entreprises fournissant des services de transport de marchandises classés comme services de transport par les voies navigables intérieures dispose que *"les investisseurs étrangers sont autorisés à établir une entreprise, à contribuer au capital ou à acheter des actions ou des parts d'une autre entreprise à condition que le taux de participation étrangère dans cette entreprise ne dépasse pas 49%".* Par conséquent, les engagements du Viet Nam à l'OMC concernant les services de transport par les voies navigables intérieures ont été précisés dans le Décret n° 163/2017/ND-CP. Pour ce qui est des services de transport de passagers par les voies navigables intérieures, ils respectent actuellement les engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC.

2.2.2.2.5.6 Services auxiliaires de tous les modes de transport

2.104. Le point d du paragraphe 3 de l'article 4 du Décret gouvernemental n° 163/2017/ND-CP du 30 décembre 2017 sur les entreprises fournissant des services logistiques dispose ce qui suit: *"pour les autres services, y compris l'inspection du connaissement, le courtage de marchandises, l'inspection des cargaisons, les services d'échantillonnage et de pesage, les services de réception et d'acceptation des marchandises, et la préparation des documents de transport, l'investisseur étranger peut créer une entreprise, faire un apport de capital ou acheter des actions ou des parts d'une autre entreprise dans laquelle un investisseur national a contribué au capital".*

2.105. En conséquence, les engagements du Viet Nam à l'OMC ont été retranscrits dans le droit interne du Viet Nam à savoir: en ce qui concerne les services des agences de transport de marchandises, "Sept ans après l'accession: néant" et concernant les autres services relatifs au transport, "Trois ans après la date de l'accession, ce plafond sera porté à 51%. Quatre ans plus tard, ce plafond sera supprimé."

2.2.2.3 Droits de propriété intellectuelle et droits connexes

2.106. Au cours des dernières années, le Viet Nam a mené une politique continue de protection de la propriété intellectuelle (PI) conformément à ses objectifs en matière de développement économique, culturel et social, consistant à utiliser le mécanisme de protection de la PI comme outil pour encourager la créativité, l'innovation et pour prévenir la concurrence déloyale afin d'introduire des produits innovants, en particulier les nouvelles technologies, dans le développement de l'économie et au service de la vie sociale. Plus particulièrement, le gouvernement a mis l'accent sur l'équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits de propriété intellectuelle (DPI) et ceux du public afin de protéger le résultat d'investissements dans les activités créatives de sociétés ou de particuliers, d'une part, et de tenir compte des intérêts publics, d'autre part.

2.107. Le Viet Nam s'est vivement employé à construire un système juridique pour la protection de la propriété intellectuelle et renforce également les organismes d'application de la loi afin de protéger les DPI de manière efficace et adéquate. À ce jour, le système de propriété intellectuelle vietnamien satisfait non seulement aux normes de l'OMC, mais peut également être comparé à ceux de pays avancés de la région. S'étant engagé à améliorer le niveau de protection de la PI dans des ALE tels que le PTPGP et l'EVFTA, le Viet Nam continue de progresser vers des normes de protection plus élevées en vigueur dans la région et dans le monde afin de créer des conditions de l'activité des entreprises saines de manière à attirer des investissements étrangers directs durables. Plus particulièrement, les efforts suivants ont été faits:

2.108. Le Viet Nam a publié plusieurs documents juridiques normatifs pour compléter le système juridique de la PI.²² Par conséquent, un certain nombre de politiques ont changé pour créer des conditions plus favorables pour les titulaires de droits de PI, par exemple:

- en ce qui concerne les politiques de protection de la PI, la Loi sur la propriété intellectuelle a été modifiée et complétée pour élargir les exceptions relatives à l'absence de nouveauté des inventions, au sujet visé par la divulgation, au mode et au lieu de divulgation, ainsi que pour allonger de 6 à 12 mois le délai prévu pour se prévaloir d'une exception; et pour supprimer l'obligation d'enregistrer un accord de licence afin d'établir la validité d'un contrat avec une tierce partie;
- pour ce qui est des moyens de faire respecter les droits de PI, le Code pénal a été modifié et complété pour élargir la portée des sanctions pénales (dont sont non seulement passibles les personnes physiques, mais aussi les personnes morales) des atteintes à des droits quand le sujet concerné est une marchandise de marque contrefaite ou une marchandise protégée par une indication géographique contrefaite afin d'obtenir des bénéfices illicites, dans une certaine mesure, etc.

2.109. En 2019, le Viet Nam a publié pour la première fois une Stratégie nationale en matière de PI. Cette stratégie est guidée par une volonté de développer un système de PI synchrone et efficace permettant d'acquérir, d'exploiter et de protéger des droits de PI, d'établir un environnement propice à l'innovation et qui respecte les besoins de l'intégration internationale, et de faire de la PI un outil important pour renforcer la compétitivité nationale et promouvoir le développement économique, culturel et social. Ainsi, de nombreuses mesures et solutions ont été mises en place afin d'améliorer l'organisation des autorités concernées, par exemple au moyen de la consolidation du système des autorités compétentes en matière de PI de sorte qu'il soit plus efficace et constructif; du recensement et du renforcement des divisions chargées de la PI au sein des administrations centrale et locales; du renforcement du mécanisme de coordination interdisciplinaire au sein des autorités compétentes dans le domaine de la PI; de la publication, de la garantie de la transparence, de la simplification et de la modernisation des procédures administratives en matière de PI; et de la garantie de l'interconnexion et de la synchronisation des systèmes de base de données sur la PI entre les autorités compétentes.

2.110. En outre, de nombreuses activités spécifiques visant à encourager la création et l'enregistrement de droits de PI ainsi qu'à soutenir le respect des droits de PI ont été menées de manière régulière sur plusieurs années, comme l'organisation de concours d'inventions, le développement et la mise en œuvre de programmes de développement des actifs de PI (pour les périodes suivantes: 2011-2015, 2016-2020 et 2021-2030), la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir les atteintes aux droits de PI (pour les périodes suivantes: 2012-2015 et 2019-2023) et du Projet sur la mise en place d'un environnement propice à la PI, entre autres.

2.111. L'acquisition de droits de propriété industrielle ces dernières années a également donné lieu à de nombreux changements positifs. Le nombre de demandes d'enregistrement a augmenté d'environ 10-12% par année; en 2019, 75 742 demandes ont été reçues, soit une hausse de 16,7% par rapport à 2018. Entre 2012 et 2019, l'Office de la PI du Viet Nam a reçu 399 890 demandes d'enregistrement (43 329 demandes de brevets et de modèles d'utilité, 23 677 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, 361 374 demandes d'enregistrement de marques et 58 demandes d'enregistrement d'indications géographiques), a accordé 222 201 certificats d'enregistrement (14 388 certificats de brevets/de modèles d'utilité, 13 756 certificats de dessins et modèles industriels, 191 255 certificats de marques et 50 certificats d'indications géographiques).

2.112. Les activités de diffusion de la PI et de sensibilisation du public sont toujours ciblées; le niveau des activités est renforcé grâce à un contenu de plus en plus vaste et à un nombre croissant de participants. Au cours de la période 2012-2019, le Viet Nam a organisé de manière proactive plus de 100 ateliers, tables rondes et activités communautaires sur la PI pour plus de 20 000 participants. En 2019, 26 ateliers, tables rondes et activités communautaires ont été organisés pour 2 753 participants issus d'organismes de gestion publique, d'entreprises, d'instituts de recherche et d'universités. Plusieurs grands événements ont eu un effet positif sur le public, comme l'ensemble

²² Voir la liste des documents juridiques normatifs sur la propriété industrielle nouvellement publiés ou complétés et modifiés pendant la période 2012-2019.

des activités organisées pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril de chaque année, le jeu IP Challenge 2017 pour les étudiants universitaires de tout le pays et le concours d'inventions 2018 sur le thème "Création de technologies pour la vie quotidienne".

2.113. Un certain nombre de documents juridiques ont nouvellement été publiés ou modifiés pendant la période 2012-2019, notamment les suivants:

- Loi n° 42/2019/QH14 modifiant et complétant certains articles de la Loi sur les services d'assurance et de la Loi sur la propriété intellectuelle;
- Code pénal n° 100/2015/QH13;
- Loi n° 12/2017/QH14 de 2017 modifiant et complétant certains articles du Code pénal;
- Décret n° 99/2013/ND-CP du 29 août 2013 prévoyant des sanctions en cas de violations administratives dans le domaine de la propriété industrielle;
- Circulaire n° 05/2013/TT-BKHHCN modifiant la Circulaire n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007 du Ministère de la science et de la technologie guidant la mise en œuvre du Décret n° 103/2006/ND-CP, détaillant plusieurs articles de la Loi sur la propriété intellectuelle telle que modifiée par la Circulaire n° 13/2010/TT-BKHHCN du 30 juillet 2010 et par la Circulaire n° 18/2011/TT-BKHHCN du 22 juillet 2011;
- Circulaire n° 11/2015/TT-BKHHCN du Ministère de la science et de la technologie détaillant et guidant la mise en œuvre de certains articles du Décret n° 99/2013/ND-CP du 29 août 2013 prévoyant des sanctions en cas de violations administratives dans le domaine de la propriété industrielle;
- Circulaire n° 13/2015/TT-BTC du 30 janvier 2015 du Ministère des finances définissant l'inspection, la supervision, la suspension temporaire de procédures douanières pour des produits exportés et importés qui sont l'objet de droits de propriété intellectuelle; le contrôle des marchandises de contrefaçon et des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle;
- Circulaire n° 16/2016/TT-BKHHCN du 30 juin 2016 du Ministère de la science et de la technologie modifiant et complétant certains articles de la Circulaire n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007;
- Circulaire n° 263/2016/TT-BTC du 14 novembre 2016 du Ministère des finances concernant les droits et taxes sur la propriété industrielle et la collecte, le transfert, l'administration et l'utilisation de ceux-ci;
- Circulaire n° 13/2020/TT-BTC du 6 mars 2020 modifiant et complétant certains articles de la Circulaire n° 13/2015/TT-BTC du 30 janvier 2015 du Ministère des finances définissant l'inspection, la supervision, la suspension temporaire de procédures douanières pour des produits exportés et importés qui sont l'objet de droits de propriété intellectuelle; le contrôle des marchandises de contrefaçon et des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle;
- Décret gouvernemental n° 131/2013/ND-CP du 16 octobre 2013 et Décret gouvernemental n° 28/2017/ND-CP du 20 mars 2017 modifiant et complétant certains articles du Décret n° 131/2013/ND-CP du 16 octobre 2013 prévoyant des sanctions administratives concernant le droit d'auteur et les droits connexes;
- Décret gouvernemental n° 21/2015/ND-CP du 14 février 2015 prévoyant des redevances et des rémunérations pour les œuvres des beaux-arts, les œuvres cinématographiques, photographiques, théâtrales et autres formes d'exécution artistique;
- Décret gouvernemental n° 22/2018/ND-CP du 23 février 2018 détaillant certains articles et mesures relatifs à la mise en œuvre de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle et de la Loi modifiant et complétant certains articles de la Loi de 2009 sur la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et les droits connexes;

- Décision du Premier Ministre n° 88/QD-TTg du 20 janvier 2017 approuvant le Projet de renforcement de la capacité d'administrer et de faire respecter effectivement la législation sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes à l'horizon 2020 et une orientation jusqu'en 2025;
- Décision du Premier Ministre n° 1755/QD-TTg du 8 septembre 2016 approuvant la Stratégie concernant le développement des industries culturelles du Viet Nam à l'horizon 2020 et une vision jusqu'en 2030;
- Décision n° 1068/QD-TTg du 22 août 2019 approuvant la Stratégie relative à la propriété intellectuelle jusqu'en 2030. Examen en cours de propositions de modifications et d'ajouts à la Loi sur la propriété intellectuelle afin de mieux répondre aux besoins en matière d'application nationale et d'intégration internationale.

2.2.3 Politiques commerciales depuis 2013

2.2.3.1 Système commercial multilatéral

2.114. Comme l'OMC a été officiellement instituée en 1995 (les propositions de négociation remontant principalement aux années 80), ses règles et principes peuvent ne plus être appropriés, du fait en particulier que la révolution scientifique et technique a profondément modifié non seulement les méthodes de production mais aussi le mode de fourniture et de distribution des biens et des services. La chaîne d'approvisionnement en particulier a subi des changements fondamentaux. Ainsi, pour faire face à cette nouvelle situation, la réforme de l'OMC est une inévitable nécessité qui implique d'amples et profondes mutations pour assurer la compatibilité avec les impératifs de notre époque. Ces dernières années, les Membres de l'OMC ont accéléré le processus d'échange et proposé des solutions pour résoudre les problèmes existants du système. Leurs principaux sujets de discussion sont les suivants: i) la transparence, l'accent étant principalement mis sur les obligations en matière de notification; ii) le mécanisme de règlement des différends; iii) la pratique de l'"auto-identification" en tant que pays en développement et la question du traitement spécial et différencié; et iv) de nouvelles questions comme les subventions à la pêche et le commerce électronique.

2.115. Au cours de ce processus, le Viet Nam, bien qu'il ait accédé à l'OMC plus tardivement, a également pris une part active aux discussions sur les réformes visant à supprimer les blocages et à exhorter les Membres à résoudre sans tarder les problèmes de l'Organisation. Ces dernières années, à de multiples reprises, il s'est dit favorable à une réforme de l'OMC fondée sur certains principes comme la garantie de l'équilibre entre droits et obligations et de la cohérence avec le niveau de développement et la capacité de mise en œuvre des Membres. Il estime que la priorité absolue est d'améliorer la fonction et l'efficacité du mécanisme de règlement des différends en général et de l'Organe d'appel en particulier en évitant la réduction ou l'invalidation de ce mécanisme et les répercussions négatives sur tous les Membres de l'OMC. En conséquence, avec les pays de l'ASEAN et d'autres membres, le Viet Nam s'est porté coauteur de la proposition tendant à reprendre le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel pour éliminer les blocages de ce mécanisme à l'OMC. Par ailleurs, il a également participé activement à la négociation multilatérale sur les subventions à la pêche et a examiné les discussions sur le commerce électronique, la réglementation intérieure, etc. Enfin, il coordonne aussi activement avec d'autres Membres de l'OMC le processus de sélection du Directeur général en 2020 pour promouvoir la bonne marche de l'Organisation.

2.2.3.2 Accords multilatéraux et bilatéraux

2.2.3.2.1 Aperçu du processus de négociation, de signature et de mise en œuvre des accords de libre-échange du Viet Nam

2.116. En s'appuyant sur les principaux engagements et orientations établis ces dernières années par le Parti communiste et le gouvernement concernant l'intégration économique internationale, le Viet Nam a proactivement et activement participé aux travaux des institutions économiques multilatérales et à l'échelle de la région, et il a franchi des étapes importantes en adhérant à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en étant un membre fondateur de la Rencontre Asie-Europe (ASEM), en devenant membre du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et, en particulier, en accédant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), marquant son intégration complète dans l'économie mondiale.

2.117. Depuis lors, le Viet Nam participe à de nombreux ALE, tant au niveau bilatéral que multilatéral. Bilatéralement, il a signé et mis en œuvre des ALE avec le Japon, le Chili et la République de Corée. Concernant la coopération plurilatérale, régionale ou multilatérale, il a signé et mis en œuvre des ALE avec l'Union économique eurasiatique, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viet Nam (EVFTA); précédemment, il avait aussi signé l'Accord de partenariat transpacifique (TPP). Dans le cadre de l'ASEAN, il a signé une série d'ALE avec des pays partenaires y compris la Chine, le Japon, la République de Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et Hong Kong, Chine et a conclu le Partenariat économique régional global (RCEP) – un accord entre l'ASEAN et cinq pays partenaires y compris la Chine, le Japon, la République de Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Récemment, il a signé l'ALE bilatéral avec le Royaume-Uni sur la base de l'EVFTA auquel ont été apportées les modifications qui s'imposaient. Il négocie actuellement deux ALE avec l'Association européenne de libre-échange (l'AELE qui comprend la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et avec Israël.

2.118. À ce jour, le Viet Nam a signé 15 ALE bilatéraux et régionaux (dont 14 ont été mis en œuvre) et 2 autres accords sont en cours de négociation. Parmi ces ALE figurent deux de nouvelle génération.

2.2.3.2.2 Accords de libre-échange effectifs

2.2.3.2.2.1 Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA)

2.119. L'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA) a été signé en février 2009 et il est entré en vigueur le 17 mai 2010. L'ATIGA a renforcé et remplacé l'Accord sur le Tarif préférentiel effectif commun pour la Zone de libre-échange de l'ASEAN (CEPT-AFTA) signé en 1992.

2.120. Concernant les engagements d'élimination des droits de douane, le Viet Nam a éliminé les droits d'importation pour 98% des lignes tarifaires le 1^{er} janvier 2018. En outre, le 1^{er} janvier 2020, il a officiellement supprimé les contingents tarifaires sur le sucre originaire de pays membres de l'ASEAN.

2.121. S'agissant des règles d'origine, le mécanisme d'autocertification dans l'ASEAN qui est établi dans le premier Protocole de modification de l'ATIGA est entré officiellement en vigueur le 20 septembre 2020.

2.122. Pour ce qui est des mesures non tarifaires, avec l'appui du Programme d'appui à l'intégration régionale de l'ASEAN de l'Union européenne (ARISE Plus), le Viet Nam et les pays de l'ASEAN sont en train de mettre en place le Centre d'information sur le commerce de l'ASEAN conformément aux dispositions de l'article 13 de l'ATIGA dans le but d'améliorer la transparence dans la mise en œuvre de cet accord. En outre, les pays de l'ASEAN ont travaillé ensemble au règlement des affaires en suspens concernant les mesures non tarifaires en appliquant le Principe 4 des Lignes directrices relatives à ces mesures par le biais du Comité de coordination de la mise en œuvre de l'ATIGA (CCA).

2.123. Si l'on compare avec les débuts de la participation du Viet Nam à la zone de libre-échange des pays de l'ASEAN (AFTA) en 1996, la valeur totale des échanges entre le Viet Nam et l'ASEAN est aujourd'hui plus de 9, 5 fois supérieure, étant passée de 5, 9 milliards d'USD en 1996 à plus de 57 milliards en 2019, avec un chiffre d'affaires à l'exportation de 24,96 milliards d'USD et un chiffre d'affaires à l'importation de 32,09 milliards d'USD.

2.124. Bien que le Viet Nam ait toujours accusé un déficit commercial avec l'ASEAN, on peut voir que l'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA) a eu des répercussions positives sur les exportations vietnamiennes en diversifiant leur structure: on notera en particulier que le pays a progressivement évolué de l'exportation de matières premières à l'exportation de biens de haute qualité.

2.125. Le Viet Nam se voit aussi offrir des possibilités d'attirer davantage d'investissements étrangers directs (IED) et d'accroître l'investissement dans les pays de l'ASEAN. L'ATIGA ouvre aussi aux entreprises vietnamiennes des perspectives d'améliorer leur compétitivité; d'accéder aux sciences et aux technologies, d'acquérir de l'expérience dans les techniques de gestion avancée et de se doter de ressources humaines hautement qualifiées.

2.2.3.2.2.2 Accord de libre-échange ASEAN-Chine (ACFTA)

2.126. Le Protocole visant à améliorer les dispositions de l'ACFTA a été signé en 2015 et il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. La poursuite de la libéralisation du commerce des marchandises était l'un des éléments laissés inachevés au titre de ce texte que les Ministres sont convenus de continuer à examiner pour ouvrir des négociations après son entrée en vigueur.

2.127. Depuis 2016, la question est à l'examen au niveau de la Réunion des hauts fonctionnaires chargés de l'économie de l'ASEAN et de la Chine, mais des divergences sont apparues entre les parties quant aux modalités d'ouverture des échanges sur le marché des marchandises. La Chine a souligné que la libéralisation plus poussée de la liste des produits sensibles dans le cadre de l'ACFTA était un facteur essentiel pour la poursuite de la libéralisation du commerce des marchandises. Il se trouve que l'ASEAN n'a pas été en mesure de dégager un consensus à cet égard. Lors des réunions consultatives entre les Ministres de l'économie de l'ASEAN et le Ministre du commerce de la Chine tenues en août 2020, les Ministres ont approuvé les mesures ci-après pour les éléments restants du Programme de travail à venir: i) donner la priorité à la conclusion et à la signature du RCEP et discuter de la poursuite de la libéralisation du commerce des marchandises après la signature du RCEP; et ii) identifier d'autres domaines qui devraient bénéficier aux deux parties comme le renforcement de la transparence, l'élimination des obstacles non-tarifaires et la promotion de la facilitation des échanges.

2.2.3.2.2.3 Accord de libre-échange ASEAN-République de Corée (AKFTA)

2.128. Le troisième Protocole de modification de l'Accord ASEAN-Corée sur le commerce des marchandises (AKTIGA) a été signé en 2015. À ce jour, le Viet Nam est le seul à ne pas avoir ratifié le Protocole en raison de problèmes techniques relatifs aux engagements tarifaires concernant les produits pétroliers. Il a demandé à la République de Corée d'ouvrir une discussion pour régler cette question, or celle-ci n'y est pas prête.

2.129. À leur 26^{ème} Réunion tenue en mars 2020 à Da Nang, les Ministres de l'économie de l'ASEAN ont proposé la solution "ASEAN-X", dans le cadre de laquelle 9 pays de l'ASEAN et la République de Corée feront progresser les travaux visant à libéraliser davantage la liste de produits sensibles visés par l'AKTIGA. Le Viet Nam s'y associera ultérieurement lorsque le problème bilatéral avec la République de Corée sera réglé. À la 17^{ème} Réunion consultative entre les Ministres de l'économie de l'ASEAN et la République de Corée tenue le 29 août 2020, la République de Corée a approuvé la proposition de l'ASEAN et les deux parties sont convenues de donner la priorité à la signature du RCEP en 2020, proposant en conséquence de reporter à 2021 les négociations en vue d'une libéralisation plus poussée.

2.2.3.2.2.4 Accord global de partenariat économique ASEAN-Japon (AJCEP)

2.130. L'Accord global de partenariat économique ASEAN-Japon (AJCEP) a été signé et est entré en vigueur en 2008, et il s'appliquait pleinement à tous les participants en octobre 2010. Cet accord porte principalement sur la libéralisation du commerce des marchandises.

2.131. Le Premier Protocole de modification de l'Accord AJCEP a été signé le 24 avril 2019 avec l'ajout de règlements et d'engagements relatifs au commerce des services et à la libéralisation de l'investissement. Le Protocole est officiellement entré en vigueur le 1^{er} août 2020 pour le Japon, le Myanmar, la RDP lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et le 1^{er} octobre 2020 pour le Brunéi Darussalam. Les pays restants sont toujours en train de mener à bien les procédures internes en vue de la ratification du Protocole.

2.132. Concernant la mise en œuvre des listes de réductions tarifaires de l'AJCEP dans le SH2017, à ce jour, le Cambodge et le Myanmar n'ont pas achevé leurs procédures internes à cet effet.

2.2.3.2.2.5 Accord de libre-échange ASEAN-Inde (AIFTA)

2.133. L'ASEAN et l'Inde ont signé l'Accord-cadre sur la coopération économique globale le 8 octobre 2003. Sur la base de cet accord, les deux parties ont aussi signé les accords sur le commerce des marchandises, le commerce des services et l'investissement pour configurer la Zone de libre-échange ASEAN-Inde (AIFTA). Le Protocole portant modification de l'Accord-cadre sur la coopération économique globale entre l'ASEAN et l'Inde a été signé le 13 août 2009. L'Accord sur le mécanisme de règlement des différends au titre de cet accord a été signé le même jour.

2.134. À ce jour, 9 pays de l'ASEAN ont ratifié l'Accord ASEAN-Inde sur l'investissement (AIIA), (à l'exception du Cambodge). Tous les pays de l'ASEAN ont ratifié l'Accord sur le commerce des services de l'ASEAN (AITISA). L'AITIGA a été signé le 13 août 2009 en Thaïlande et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 pour les pays qui l'ont ratifié.

2.135. Pour le Viet Nam, l'accord est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010. Par comparaison avec les autres accords entre l'ASEAN et des pays tiers, c'est l'AITIGA qui contient l'engagement le plus faible en matière de démantèlement tarifaire, à savoir 76,7% pour les pays de l'ASEAN et 74,3% pour l'Inde. En outre, la règle d'origine appliquée dans cet accord est la plus rigoureuse parmi celles des accords entre l'ASEAN et des pays tiers car pour être plus précis, elle applique simultanément le critère d'une teneur minimale en valeur régionale de 35% et le changement de la classification tarifaire au niveau à 6 chiffres (la marchandise doit avoir une teneur en valeur régionale d'au moins 35% et avoir fait l'objet d'un changement de sous-position tarifaire).

2.136. Dans un proche avenir, l'ASEAN et l'Inde réexamineront l'AITIGA pour l'actualiser de façon à ce qu'il soit plus efficace, facilite le commerce et se montre plus conforme aux pratiques commerciales mondiales existantes.

2.2.3.2.2.6 Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA)

2.137. L'Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande a été signé le 27 février 2009 et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

2.138. À ce jour, le Viet Nam et d'autres Parties ont mis en œuvre les listes de réductions tarifaires de l'AANZFTA et la liste des règles d'origine par produit dans le SH2017. À ce stade, le Viet Nam a éliminé 86,7% des taux de droits sur les produits et ce pourcentage devrait être porté à 90% d'ici à 2022.

2.139. Dans le but d'améliorer la mise en œuvre de l'AANZFTA, le Viet Nam a participé activement aux projets s'inscrivant dans le cadre du Programme de soutien pour la coopération économique au titre de l'AANZFTA dans plusieurs domaines, à savoir: l'investissement; les règles d'origine; les procédures douanières; les services; les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité.

2.140. Pour ce qui est du commerce des services, le Viet Nam a contracté dans le cadre de l'AANZFTA des obligations analogues à celles qui lui incombent au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC selon l'approche de la liste positive. C'est seulement pour les services juridiques et les services d'éducation qu'il a pris des engagements d'un niveau plus élevé dans le cadre de l'AANZFTA qu'au titre de l'AGCS. Les engagements pris par le Viet Nam sous le chapitre de l'Accord sur le mouvement des personnes physiques sont également semblables à ceux pour le même mode à l'OMC.

2.141. À l'heure actuelle, le Viet Nam collabore étroitement avec d'autres Parties à l'AANZFTA à l'élaboration d'un Plan de travail pour les négociations visant à améliorer les dispositions de l'AANZFTA dans les domaines des règles d'origine, des procédures douanières et de la facilitation des échanges, des services (y compris les services financiers et les services de télécommunications), de l'investissement, du commerce électronique, de la concurrence, des marchés publics, du commerce et du développement durable.

2.142. Dans l'ensemble, l'AANZFTA a contribué favorablement à l'accroissement des exportations du Viet Nam vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

2.2.3.2.2.7 Accord de libre-échange ASEAN-Hong Kong, Chine (AHKFTA)

2.143. L'AHKFTA a pris effet pour huit pays participants y compris le Viet Nam. Du côté de l'ASEAN, le Brunéi Darussalam et le Cambodge n'ont pas encore terminé leurs consultations internes en vue de la ratification de l'Accord. Ces pays sont maintenant en train d'accélérer leur processus de ratification pour que l'Accord entre en vigueur d'ici à la fin de 2020.

2.144. En 2019, le volume total des échanges entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine a atteint 111 milliards d'USD, soit 3,9% du volume total des échanges de tout le bloc de l'ASEAN. Toujours en 2019, Hong Kong, Chine se classait au septième rang parmi les partenaires commerciaux de l'ASEAN. Dans le même temps, le total des flux d'investissements étrangers directs (IED) de Hong Kong, Chine vers l'ASEAN s'élevait à 11,3 milliards d'USD, soit 7% du total de l'IED de l'ASEAN pendant la même période.

2.2.3.2.2.8 Accord de libre-échange Viet Nam-Chili (VCFTA)

2.145. Les entreprises vietnamiennes ont exploité efficacement les mesures d'incitation offertes par l'ALE Viet Nam-Chili (VCFTA) et le marché chilien occupe actuellement la première place pour ce qui est du taux d'utilisation des ALE, avec un taux d'utilisation des certificats d'origine de 67,7% en 2019. Le VCFTA est un stimulant pour les relations commerciales entre les deux pays, en particulier pour les exportations vietnamiennes vers le Chili qui enregistrent un excédent commercial constant depuis quatre ans après plusieurs années de déficit.

2.146. Depuis que le VCFTA a officiellement pris effet en janvier 2014, le Viet Nam a strictement respecté les termes de l'accord et travaille à l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises et de l'investissement intérieur pour créer des conditions favorables aux entreprises et aux investisseurs des deux parties, et promouvoir l'exportation des marchandises.

2.147. En 2017, 14 455 formulaires de certificats d'origine ont été délivrés pour un montant de 684,7 millions d'USD, soit un accroissement de 18% en volume et de 33% en valeur par rapport à 2016. En valeur, les certificats d'origine VC ont représenté 68,5% des exportations totales vers le Chili.

2.148. Pendant le premier semestre de 2020, le Viet Nam a publié 7 815 certificats d'origine VC (en hausse de 4% par rapport à 2019) pour un montant de 299,99 millions d'USD (soit une augmentation de 12% par rapport à 2019). La valeur des marchandises pour lesquelles un formulaire de certificat d'origine VC a été présenté comptait pour 10,88% de la valeur des exportations totales ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat d'origine.

2.2.3.2.2.9 Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (VJEPA)

2.149. Depuis que l'Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (VJEPA) est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2009, le Viet Nam a pris l'engagement d'éliminer 75,2% des lignes tarifaires en 10 ans, 27,5% lignes tarifaires ayant été éliminées à l'entrée en vigueur et 40,3% 10 ans plus tard en 2019. À la fin de 2016, 34% des lignes tarifaires (3 234 sur 9 487) avaient été éliminées. Ce taux est de 37%, 38% et 43% respectivement pour les trois années suivantes.

2.150. En 2019, le chiffre d'affaires total à l'importation et à l'exportation entre le Viet Nam et le Japon a atteint 39,9 milliards d'USD, soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2018. Plus particulièrement, en 2019, les exportations du Viet Nam vers le Japon se sont chiffrées à 20,4 milliards d'USD, soit une hausse de 8,4% par rapport à 2018 et ses importations en provenance du Japon en 2019 ont atteint 19,5 milliards d'USD, soit une hausse de 2,6% par rapport à 2018. L'excédent commercial du Viet Nam avec le Japon est d'environ 722 millions d'USD. En 2019, la valeur totale des échanges du Viet Nam avec le Japon représentait 7,7% de la valeur de ses échanges mondiaux.

2.151. Les principaux produits exportés par le Viet Nam au Japon sont les textiles (4 milliards d'USD, en hausse de 4,7%); les véhicules et leurs parties (2,6 milliards d'USD, en hausse de 4,1%); les machines, le matériel et les autres pièces détachées (1,94 milliard d'USD, en hausse de 5,6%); les fruits de mer (1,46 milliard d'USD, en hausse de 5,8%); le bois et les produits du bois (1,33 milliard d'USD, en hausse de 15,6%); les ordinateurs, produits et composants électroniques (1,03 milliard d'USD, en hausse de 26,5%); les chaussures (973,5 millions d'USD, en hausse de 14,2%).

2.152. Les principaux produits importés par le Viet Nam au Japon sont les machines, le matériel, les outils et les autres pièces détachées (4,7 milliards d'USD, en hausse de 5,8%); les ordinateurs, produits et composants électroniques (4,5 milliards d'USD, en hausse de 10,6%); le fer et l'acier (1,36 milliard d'USD, en baisse de 14,6%), les matières plastiques (841,3 millions d'USD, en baisse de 3%); les tissus (820 millions d'USD, en hausse de 8,5%); les pièces automobiles (721,6 millions d'USD, en baisse de 7,7%).

2.2.3.2.2.10 Accord de libre-échange Viet Nam-Corée (VKFTA)

2.153. Depuis que l'Accord de libre-échange Viet Nam-Corée (VKFTA) est entré en vigueur le 20 décembre 2015, le Viet Nam et la République de Corée ont créé le Comité mixte de niveau ministériel chargé de l'application du VKFTA et les sous-comités chargés d'examiner et de superviser la mise en œuvre de l'Accord et de faire des recommandations. En 2019, les deux parties ont organisé trois sessions de réunions dans le cadre de ce dispositif. Lors de ces réunions, les deux parties ont procédé à des échanges et trouvé des solutions pour résoudre les problèmes et les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord, en mettant l'accent sur les domaines en rapport avec le commerce, les services, l'investissement, la finance, les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires, les douanes et l'origine des marchandises et les mesures correctives commerciales. Grâce à ce mécanisme, les deux parties collaborent en vue du déploiement d'un certain nombre de projets à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord pour le Viet Nam, tout en facilitant les importations et les exportations entre les deux pays.

2.154. Le VKFTA a contribué au renforcement du commerce bilatéral entre le Viet Nam et la République de Corée. Le commerce bilatéral a été multiplié par 1,8, passant de 36,5 milliards d'USD en 2015 à 67 milliards en 2019, les exportations et les importations ayant respectivement atteint 19,75 milliards et 47,29 milliards d'USD (multipliés par 2,2 et 1,7, respectivement).

2.155. Les revenus d'exportation des marchandises pour lesquelles le Viet Nam et la République de Corée ont contracté des engagements de réduction des taxes ont augmenté. Pendant la période 2015-2019, les marchandises du Viet Nam qui présentaient de bons résultats à l'exportation sont les fruits de mer (le chiffre d'affaires a été multiplié par 1,5, passant de 571 millions à 781 millions d'USD), les textiles (le chiffre d'affaires a été multiplié par 1,5, passant de 2,1 à 3,3 milliards d'USD), les meubles et les produits du bois (le chiffre d'affaires a été multiplié par 1,6, passant de 498 millions à 792 millions d'USD), les chaussures et les fibres, les textiles (le chiffre d'affaires a doublé de 302 millions à 604 millions d'USD), les légumes (le chiffre d'affaires a doublé de 67 millions à 131 millions d'USD). Les principaux produits exportés par la République de Corée sont les ordinateurs, les composants électroniques (le chiffre d'affaires a été multiplié par 2,5, passant de 6,7 milliards à 16,8 milliards d'USD), les fils et câbles (le chiffre d'affaires a été multiplié par 1,5, passant de 111 millions à 171 millions d'USD).

2.156. Concernant la balance commerciale, le Viet Nam continue d'accuser un déficit commercial avec la République de Corée, dont la valeur a augmenté en termes absolus chaque année (en 2019, le Viet Nam enregistrait un déficit commercial de 27,5 milliards d'USD qui a été multiplié par 1,5 environ par rapport aux 18,7 milliards enregistrés en 2015).

2.157. Le VKFTA joue aussi un rôle important pour ce qui est d'attirer les IED de la République de Corée au Viet Nam. Ces dernières années, les IED de la République de Corée ont régulièrement augmenté. Pendant la période allant de 2015 à 2019, la République de Corée, de manière consécutive, a été classée parmi les premiers investisseurs étrangers au Viet Nam. En 2019, les flux totaux d'IED au Viet Nam se sont élevés à 38,02 milliards d'USD, la République de Corée s'étant classée au premier rang avec un investissement total de 7,92 milliards d'USD.

2.158. En 2020, la pandémie de Covid-19 s'est à la fois répercutée sur les activités manufacturières et la consommation. Pendant les 10 premiers mois de 2020, les exportations totales du Viet Nam vers la République de Corée se sont chiffrées à 16,1 milliards d'USD, soit une baisse de 3,7% par rapport à 2019. Plus précisément, les marchandises pour lesquelles le chiffre d'affaires à l'importation est important sont les téléphones et accessoires (4,1 milliards d'USD, en baisse de 9,1%), les textiles (2,5 milliards d'USD, en baisse de 14,4%), les ordinateurs, les composants électroniques (2,3 milliards d'USD, en baisse de 4,4%).

2.159. D'autre part, les importations totales du Viet Nam en provenance de la République de Corée se sont chiffrées à 37,5 milliards d'USD, soit une baisse de 5,1% par rapport à 2019. Pour être plus précis, les marchandises pour lesquelles le chiffre d'affaires à l'importation est important sont les produits et composants électroniques (14,1 milliards d'USD, en baisse de 3,5%), les téléphones et accessoires (5,5 milliards d'USD, en hausse de 14,7%), les autres machines, équipements, outils et pièces détachées (4,9 milliards d'USD, en baisse de 4,1%).

2.160. Les IED de la République de Corée au Viet Nam ont également diminué par rapport à 2019. Le 20 octobre 2020, les IED enregistrés en provenance d'entreprises coréennes se sont élevés à 3,4 milliards d'USD, soit une baisse de 38%, occupant le deuxième rang après Singapour. Toutefois, la République de Corée reste le plus gros investisseur au Viet Nam avec 8 934 projets représentant un investissement cumulé de 70,3 milliards d'USD.

2.161. Les entreprises à participation étrangère directe de Corée jouent un rôle important dans l'économie du Viet Nam, les investissements portant principalement sur le secteur manufacturier et l'industrie de transformation, la construction navale, le commerce de gros, le commerce de détail, la logistique, l'immobilier, la construction, etc. La plupart des entreprises coréennes figurant dans le classement "FORTUNE 500" ont fait l'objet d'investissements réalisés au Viet Nam, comme Samsung, LG (industrie manufacturière), Kumon, Doosan, Hyundai, GS, Posco (industrie lourde et construction navale), CJ, Lotte, Shinsegae (logistique et distribution), etc.

2.2.3.2.2.11 Accord de libre-échange entre l'Union économique eurasiatique (UEE) et le Viet Nam

2.162. L'Accord de libre-échange entre la République socialiste du Viet Nam, d'une part, et l'Union économique eurasiatique et ses États Membres, d'autre part, a été signé le 29 mai 2015 et a pris effet le 5 octobre 2016. Après quatre années de mise en œuvre, le Viet Nam et l'Union économique eurasiatique ont organisé trois sessions du Comité mixte chargé de l'application de l'ALE. La session la plus récente (la troisième) s'est tenue à Hanoi le 12 décembre 2019 et les deux parties sont en train de préparer la quatrième session par visioconférence à la fin de 2020 ou au début de 2021.

2.163. Selon la Direction générale des douanes vietnamiennes, le volume des échanges entre le Viet Nam et l'Union économique eurasiatique s'est élevé à 5,55 milliards d'USD en 2019, le volume des exportations et des importations vietnamiennes s'établissant respectivement à 4,2 milliards et 1,33 milliards d'USD. En 2018, le volume des échanges bilatéraux a atteint 4,9 milliards d'USD, soit un accroissement de 26,2% par rapport à 2017, année au cours de laquelle les exportations et les importations vietnamiennes étaient respectivement de 2,7 milliards et 2,2 milliards d'USD. En 2017, les échanges bilatéraux à l'importation et à l'exportation du Viet Nam ont atteint 3,9 milliards d'USD, soit une hausse de 28,3% par rapport à 2016. En 2016 – la première année de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union économique eurasiatique, les échanges dans les deux sens du Viet Nam ont atteint 3,04 milliards d'USD, soit une hausse de 23% par rapport à 2015. Ainsi, après quatre ans de mise en œuvre de l'Accord, le volume du commerce bilatéral a presque doublé.

2.164. Suivant les statistiques du Viet Nam sur l'utilisation du certificat d'origine dans le cadre de l'ALE, le formulaire EAV (C/O EAV), rien qu'en 2019, plus de 700 millions d'USD de marchandises exportées du Viet Nam vers le marché de l'Union économique eurasiatique utilisaient le formulaire C/O EAV (environ 30%). Le taux d'utilisation du formulaire C/O EAV avait augmenté chaque année. Pour être plus précis, en 2017, le taux d'utilisation était de 22% (pour une valeur de 484,4 millions d'USD) et en 2018 de 28% (pour une valeur de 686,4 millions d'USD). Certains des produits d'exportation pour lesquels les formulaires C/O EAV sont fortement utilisés sont le riz, le poivre, les plastiques et articles en plastique et les textiles.

2.2.3.2.2.12 Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

2.165. Le PTPGP prend effet avec six signataires originaux (Mexique, Japon, Canada, Singapour, Australie et Nouvelle-Zélande) le 30 décembre 2020. Pour le Viet Nam, l'Accord est officiellement entré en vigueur le 14 janvier 2019. Le 24 janvier 2019, le Premier ministre a rendu la Décision n° 121/QĐ-TTg portant approbation du Plan de mise en œuvre du PTPGP.

2.166. De fait, la période de mise en œuvre d'un an du PTPGP fait clairement état de résultats positifs. La valeur des échanges commerciaux entre le Viet Nam et les pays du PTPGP en 2019 s'est chiffrée à 77,4 milliards d'USD, en hausse de 3,9% par rapport à 2018. Dans ce cadre, le chiffre d'affaires à l'exportation du Viet Nam vers les pays du PTPGP a atteint 39,5 milliards d'USD, en hausse de 7,2% par rapport à 2018. Par ailleurs, la valeur des importations et des exportations vers les six pays qui ont ratifié le PTPGP en 2019 s'est établie à près de 34,4 milliards d'USD, soit 8,2% par rapport à 2018. La part des importations et exportations totales en 2019 a aussi atteint 14,1% par rapport au chiffre de 12,9% enregistré en 2018. Le Viet Nam enregistre notamment un excédent

commercial de 1,6 milliard d'USD vers les pays membres du PTPGP, alors qu'un an plus tôt, il accusait un déficit commercial de 0,9 milliard d'USD avec ces pays. Plus précisément, pour les deux marchés avec lesquels le Viet Nam entretient pour la première fois des relations de libre-échange, à savoir le Canada et le Mexique, le Viet Nam a un excédent commercial de plus de 5 milliards d'USD, représentant plus de 50% de la valeur totale de l'excédent commercial du Viet Nam avec le monde.

2.167. Au cours des neuf premiers mois de 2020, le chiffre d'affaires à l'exportation avec les pays du PTPGP a atteint 28,07 milliards d'USD équivalant à 13,8% du chiffre d'affaires à l'exportation total. Le chiffre d'affaires à l'importation en provenance des pays du PTPGP a atteint 27,5 milliards d'USD, équivalant à 14,7% du chiffre d'affaires à l'importation du pays.

2.2.3.2.2.13 Accord de libre-échange entre l'UE et le Viet Nam (EVFTA)

2.168. L'Accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union européenne (EVFTA) a été ratifié par l'Assemblée nationale du Viet Nam le 8 juin 2020 et il est entré en vigueur le 1^{er} août 2020. Pour mettre en œuvre l'Accord, le gouvernement a rendu la Décision n° 1201/QĐ-TTg relative au Plan d'action pour la mise en œuvre de l'EVFTA.

2.169. Entre l'entrée en vigueur de l'EVFTA (le 1^{er} août 2020) et le 31 octobre 2020, les organisations agréées ont publié près de 36 700 certificats d'origine avec le formulaire EUR.1 pour un chiffre d'affaires de 1,43 milliard d'USD avec 28 pays de l'UE. Les produits pour lesquels on est autorisé à utiliser le formulaire de certificat d'origine EUR.1 sont les chaussures, les fruits de mer, les plastiques et produits en plastique, le café, les textiles, les sacs, les valises, les légumes, les produits artisanaux fabriqués en rotin et en bambou; les produits agricoles; l'électronique, etc. Les marchés d'importation sont les pays de l'UE qui ont des ports et des centres de distribution et de transit comme la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni.

2.170. Concernant les importations, lors des 10 premiers mois de 2020, les importations en provenance du marché de l'UE (UE à 28) ont atteint 11,8 milliards d'USD avec une hausse de 4,2% pendant la même période en 2019. Au cours des trois mois depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, les importations en provenance de l'UE se sont chiffrées à environ 3,98 milliards d'USD, soit une hausse d'environ 11,5% par rapport aux trois mois de la même période en 2019.

2.2.3.2.2.14 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et le Royaume-Uni (UKVFTA)

2.171. Pour assurer la continuité des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et le Viet Nam une fois achevée la période de transition du Brexit, les deux pays ont examiné la possibilité de conclure un accord commercial bilatéral sur la base de l'héritage technique de l'EVFTA moyennant les amendements voulus. Le 11 décembre 2020, ils ont signé un Mémoire d'accord pour conclure une négociation en vue d'un ALE s'appuyant sur l'héritage technique de l'EVFTA avec un certain nombre d'ajustements adaptés au contexte bilatéral. Le 29 décembre 2020, les deux parties ont signé cet accord à Londres (Royaume-Uni). Par la suite, le Viet Nam et le RU ont terminé leurs procédures internes respectives en vue de l'application provisoire de cet accord à 23 heures GMT le 31 décembre 2020.

2.2.3.2.3 Accords de libre-échange signés qui n'ont pas encore pris effet

2.2.3.2.3.1 Partenariat économique régional global (RCEP)

2.172. Les négociations sur le Partenariat économique régional global (RCEP) ont été lancées entre l'ASEAN et ses six partenaires (Chine, République de Corée, Japon, Inde, Australie et Nouvelle-Zélande), qui avaient déjà signé des ALE avec l'ASEAN, au 21^{ème} Sommet de l'ASEAN au Cambodge en 2012. À la fin de 2019, les négociations en vue du RCEP étaient en grande partie terminées entre 15 pays et l'Inde a annoncé le retrait de l'Accord au 3^{ème} Sommet du RCEP à Bangkok. En 2020, 15 pays participants au RCEP (sauf l'Inde) ont procédé à la vérification juridique des résultats des négociations convenus et n'ont pas ménagé leurs efforts pour convaincre l'Inde d'adhérer à nouveau au RCEP. Toutefois, l'Inde a maintenu sa décision.

2.173. Après 8 ans de négociations et d'efforts inlassables, l'Accord relatif au Partenariat économique régional global (RCEP) a été formellement signé le 15 novembre 2020 en marge du 37^{ème} Sommet de l'ASEAN et des réunions connexes entre 15 pays participants au RCEP dans le but d'établir un partenariat économique moderne, global, de haute qualité et mutuellement avantageux.

Le RCEP comprend 20 chapitres et annexes jointes; une fois entré en vigueur, cet accord établira un vaste marché représentant environ 30% du PIB mondial et 30% de la population mondiale et deviendra la plus grande zone commerciale régionale du monde. Pour que l'Accord relatif au RCEP entre en vigueur, il faut que des États signataires, y compris au moins six États membres de l'ASEAN et trois qui n'en font pas partie, déposent leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

2.2.3.2.4 Accords de libre-échange en cours de négociation

2.2.3.2.4.1 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'AELE

2.174. À ce jour, les deux parties ont tenu 16 séances de négociation officielles et 2 séances de négociation au niveau des chefs de délégation ainsi que de nombreuses discussions à caractère technique. Au stade actuel, les deux parties ont identifié les questions en suspens dans d'importants domaines de l'Accord comme le commerce des marchandises, les marchés publics et la propriété intellectuelle. Elles s'efforcent actuellement de régler les problèmes restants afin de conclure bientôt la négociation en conciliant les intérêts des deux parties.

2.2.3.2.4.2 Accord de libre-échange entre le Viet Nam et Israël (VIFTA)

2.175. La négociation sur le VIFTA s'est déroulée suivant neuf cycles de négociation qui ont porté sur des thématiques traditionnelles, y compris: le commerce des marchandises, les règles d'origine, la coopération douanière, les mesures correctives commerciales, les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), le commerce des services, l'investissement, les marchés publics, les problèmes institutionnels et le règlement des différends. Actuellement, les deux parties s'efforcent de résoudre les problèmes existants afin de conclure la négociation en conciliant les intérêts des deux parties.

2.2.3.3 Politiques récentes relatives au commerce

2.2.3.3.1 Politiques commerciales

2.176. La plupart des objectifs énoncés dans la Stratégie pour l'exportation et l'importation de marchandises pendant la période 2011-2020, à l'horizon 2030, ci-après dénommée la Stratégie, ont été entièrement réalisés avant la fin de 2019, à savoir:

La croissance des exportations a dépassé l'objectif

2.177. La croissance des exportations pendant la période 2015-2019 s'est établie en moyenne à 13% par an, pourcentage plus élevé que l'objectif de 11% fixé dans la stratégie. En 2020, dans un contexte où l'économie mondiale est fortement touchée par la COVID-19, les exportations des pays de la région ont diminué par rapport à l'année dernière mais les exportations du Viet Nam ont toujours affiché une croissance positive et le chiffre d'affaires à l'exportation s'est élevé à 281,5 milliards d'USD, en progression de 6,5% par rapport à 2019.

Les importations ont ralenti, le taux de croissance moyen des importations est inférieur à celui des exportations

2.178. La croissance des importations pendant la période 2015-2019 a été en moyenne de 11,2% par an, soit un taux plus faible que celui de la croissance moyenne des exportations (13%), conformément à l'objectif énoncé dans la Stratégie.

La balance commerciale a été améliorée et l'excédent commercial pendant cette période a régulièrement progressé, l'excédent d'une année donnée dépassant celui de l'année précédente

2.179. La Stratégie fixait comme objectif que le déficit commercial diminue progressivement et représente environ 10% du chiffre d'affaires à l'exportation d'ici à 2015, visant à équilibrer la balance commerciale d'ici à 2020. De fait, à partir de 2016, la balance commerciale a continué à voir augmenter l'excédent au fil des années, en atteignant, respectivement, 1,77 milliard d'USD (2016), 2,11 milliards d'USD (2017), 6,83 milliards d'USD (2018) et 10,87 milliards d'USD (en 2019). En particulier, lors des neuf premiers mois de 2020, l'excédent commercial a atteint 16,52 milliards d'USD.

La structure des exportations a évolué favorablement

2.180. La structure des groupes d'exportation a évolué favorablement. En 2019, les produits industriels transformés représentaient 84,2% du chiffre d'affaires total à l'exportation, en progression de 78,6% par rapport à 2015; tandis que les carburants et les produits minéraux ne comptaient que pour 1,7% du chiffre d'affaires total à l'exportation.

2.181. Le nombre de produits donnant lieu à un chiffre d'affaires à l'exportation d'au moins 1 milliard d'USD a augmenté au fil des ans. En 2019, 31 produits ont représenté un tel chiffre d'affaires. Les téléphones portables ont continué à apporter le chiffre d'affaires à l'exportation le plus élevé en 2019 (51,4 milliards d'USD) mais n'ont contribué qu'à hauteur de 2,2 milliards d'USD à l'accroissement global de 20,6 milliards d'USD qu'a enregistré la valeur totale des exportations en 2019 par rapport à l'année précédente.

2.182. Par suite de la croissance des exportations de nombreux produits, les exportations ont enregistré une croissance positive et stable et ne sont plus tributaires de la croissance des exportations de téléphones portables.

L'objectif de la valeur des exportations par habitant a été réalisé

2.183. La valeur des exportations par habitant en 2019 est d'environ 2 740 USD, 2,5 fois plus qu'en 2011. L'objectif d'une valeur des exportations par habitant de plus de 2 000 USD établi dans la stratégie a été atteint à compter de 2017.

2.2.3.3.2 Modernisation des douanes

2.184. Après 10 ans de mise en œuvre de la Stratégie de développement des douanes à l'horizon 2020 conformément à la Décision n° 448 /QD-TTg du Premier Ministre en date du 25 mars 2011, à ce jour, les objectifs énoncés dans la Stratégie du secteur douanier ont été atteints pour l'essentiel.

2.185. S'agissant des institutions, le corpus des documents juridiques relatifs aux douanes et les procédures professionnelles douanières se fondent par principe sur le respect des prescriptions générales au service des objectifs de la réforme administrative nationale, et la conformité aux objectifs institutionnels fixés par la Stratégie.

2.186. Concernant les opérations douanières, l'administration douanière est passée du physique au numérique; les techniques modernes de gestion des douanes conformes aux normes de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont été progressivement appliquées et développées de façon plus détaillée comme l'adoption de solutions synchrones permettant de réduire le temps nécessaire au dédouanement, la mise en œuvre de la politique en matière d'entreprises prioritaires, l'amélioration de l'efficacité de l'inspection spécialisée, la mise en service du Guichet unique national et du Guichet unique de l'ASEAN et la promotion de la surveillance douanière automatique dans les ports maritimes, les aéroports, etc. Les procédures douanières de gestion des risques ont été menées à bien et renforcées, devenant l'élément fondamental de la gestion moderne des douanes. L'inspection postérieure au dédouanement a été déployée professionnellement; elle s'applique conformément à la pratique internationale du contrôle après dédouanement. L'application de l'informatique dans les domaines de l'administration douanière a été favorisée. Jusqu'à présent, le secteur douanier a bénéficié d'investissements dans une infrastructure informatique moderne et synchrone du niveau central aux niveaux locaux. Les services publics en ligne ont été promus. Ces réalisations ont aidé le secteur des douanes à améliorer l'efficacité de sa gestion publique car il est considéré par le gouvernement et la société comme l'un des organes administratifs à la pointe de la réforme et du développement.

2.187. Concernant l'orientation de la stratégie douanière à l'horizon 2030, l'objectif global est d'édifier des douanes vietnamiennes modernes, professionnelles, efficaces et efficaces fondées sur un corpus juridique complet et sur les technologies d'application de la 4^{ème} révolution industrielle pour faciliter le commerce licite, assurer la sécurité et la sûreté sociales, protéger les intérêts de la nation. Les principaux objectifs sont les suivants:

- Constituer un corpus juridique synchrone, transparent, conforme aux normes internationales qui dote d'un fondement juridique complet les technologies d'application de la 4^{ème} révolution industrielle. La législation relative aux douanes et au tarif douanier offre la cohérence et

l'unité qui satisfait aux prescriptions de la gestion publique des douanes en vue de sa modernisation.

- Établir des procédures douanières simples et harmonisées conformes aux normes et pratiques internationales. Appliquer les méthodes modernes de gestion douanière de façon synchrone avant, pendant et après le dédouanement. Coordonner la gestion des activités d'inspection spécialisées, des activités liées à l'immigration dans les ports et aux postes frontière lorsque les organismes pertinents l'autorisent, conformément aux dispositions des documents juridiques. Améliorer les capacités et l'efficacité des services spécialisés chargés des inspections selon les modalités fixées aux postes frontières ou dans les locaux de dédouanement.
- Mettre en place un nouveau dispositif douanier à même de répondre aux exigences des nouvelles missions au moyen d'une structure plus ramassée qui réduise les intermédiaires, satisfasse aux impératifs d'une utilisation efficace de la gestion de la paie et de la gestion et de l'application centralisées de l'informatique, ainsi que de la gestion globale des fonctionnaires pour satisfaire aux besoins de l'administration publique en ligne. Former du personnel d'élite doté de qualifications professionnelles, de compétences lui permettant de maîtriser les technologies modernes, doté du matériel technique voulu, qui opère avec intégrité, s'organise et s'administre de façon scientifique, et mette en regard les besoins pratiques des postes de travail et les capacités individuelles. La gestion et la valorisation des ressources humaines dans l'administration douanière se fondent sur les capacités exigées par chaque poste.
- Appliquer largement les technologies de la 4^{ème} révolution industrielle pour parachever les services douaniers en ligne suivant l'architecture adoptée pour l'administration en ligne, ce qui suppose dans un premier temps de créer un bureau des douanes numérique dans le respect des règles édictées par le gouvernement et de se doter d'un système d'infrastructures, de machines et de matériel modernes pour répondre aux besoins de la gestion publique des douanes dans cette nouvelle conjoncture.
- Coordonner la gestion des activités d'inspection spécialisées, des activités d'immigration dans les ports et aux postes frontière lorsque les organismes pertinents l'autorisent, conformément aux dispositions des documents juridiques. Améliorer la capacité et l'efficacité des services spécialisés chargés des inspections auxquelles il doit être procédé aux postes frontière ou postes de dédouanement. Mettre en œuvre le Guichet unique national pour mettre en communication tous les ministères, bureaux, organismes et services compétents en matière d'importation et d'exportation de marchandises. Mettre en œuvre le Guichet unique de l'ASEAN en y associant aussi plusieurs partenaires commerciaux non membres de l'ASEAN pour échanger l'ensemble des documents électroniques de toutes catégories pour faciliter le commerce transfrontières.

2.2.3.3.3 Télécommunications

2.188. Pendant la période 2013-2019, compte étant tenu des besoins pratiques et des tendances du développement des télécommunications dans le monde, ainsi que des engagements qu'il a pris au titre des accords de libre-échange (ALE) en général, et à l'OMC en particulier, le Viet Nam ne cesse d'améliorer ses cadres juridiques et d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'application de ses lois et règlements, en prenant les mesures suivantes:

- Continuer à améliorer les conditions de l'investissement et de l'activité des entreprises dans un sens plus porteur, transparent et non discriminatoire.
- Réorganiser, restructurer et renouveler la gestion des entreprises publiques dans le secteur des télécommunications en parallèle à la restructuration du marché des télécommunications.
- Déployer progressivement le Programme national de fourniture de services publics de télécommunications à l'horizon 2020 avec pour objectifs: i) investir dans le développement d'infrastructures nationales de télécommunications à large bande en donnant la priorité aux régions reculées, aux régions défavorisées, aux zones frontalières et aux îles; ii) généraliser les services publics de télécommunications pour assurer des droits d'accès égaux et

raisonnables à tous les particuliers et ménages. Et, en s'appuyant sur un calendrier précis, appuyer les priorités quant à l'usage des services publics de télécommunications et des téléviseurs numériques par les ménages pauvres et proches du seuil de pauvreté et certains autres bénéficiaires de politiques sociales conformément aux règlements publics; iii) assurer la communication pour la recherche et le sauvetage, et l'orientation et l'administration du gouvernement dans la prédiction, la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles; offrir l'accessibilité et la connectivité et un accès libre aux services de télécommunications universels pour tous; iv) faire en sorte que toutes les écoles, les hôpitaux et les comités du peuple à l'échelle des communes aient la capacité d'utiliser les services d'accès à l'Internet à large bande; et v) assurer la mise en œuvre des objectifs dans le Projet national de numérisation de la transmission et de la diffusion de la télévision terrestre à l'horizon 2020.

- Promulguer des règlements sur les infrastructures techniques de télécommunications passives (réseau de télécommunications passives) dans les provinces; des règlements relatifs aux procédures de licences pour la construction de travaux d'infrastructure de télécommunications pour faciliter la construction et l'établissement de réseaux de télécommunications.
- Déployer la portabilité des numéros de téléphone mobile (officiellement à compter du 16 novembre 2018) pour renforcer la concurrence sur le marché des communications mobiles et protéger aussi les consommateurs.

Mise à l'essai de la technologie 5G (2019)

2.189. Certaines orientations stratégiques ont été prises en vue du développement du secteur des télécommunications dans les années à venir:

- Le 3 juin 2020, le Premier Ministre du Viet Nam a signé la Décision n° 749/QĐ-TTg portant approbation du "Programme national de transformation numérique à l'horizon 2025, avec une orientation à l'horizon 2030", qui fixe des objectifs tels que la généralisation de l'Internet à fibre optique à large bande, la généralisation des services du réseau mobile 5G et la téléphonie mobile intelligente et la mise au point de l'infrastructure numérique qui permettra au pays de faire face à l'essor de la demande de connectivité et au traitement des mégadonnées dans un proche avenir.
- Le Ministère de l'information et des communications a fait des recherches et étudié et établi un Plan de développement quinquennal pour le secteur des TIC pendant la période 2021-2025 et la Stratégie nationale de développement des télécommunications 2021-2030 dans lesquels sont énoncés les objectifs et missions en rapport avec le développement des télécommunications dans un avenir proche.
- La réglementation des télécommunications s'attachera à encadrer le passage de l'infrastructure des télécommunications au numérique.

2.2.3.3.4 Finances

2.190. Pendant la période 2013-2019, et comme elle continuera de le faire pendant les périodes à venir, la Banque d'État du Viet Nam a mis entièrement en œuvre des orientations stratégiques synchrones, comme suit:

- Le cadre juridique concernant les devises et les banques doit être conforme aux principes du marché et aux pratiques internationales.
- Le système des établissements de crédit, y compris toutes les composantes économiques, est traité sur un pied d'égalité sur un marché concurrentiel conformément aux lois et règlements pertinents, à l'autonomie et à l'autoresponsabilité; le système des établissements de crédit se développera dans le sens d'une diversification du capital, de la taille et du type des établissements; des mesures sont prises pour que les établissements de crédit étrangers fassent plus facilement des affaires et concurrencent sur un pied d'égalité les établissements de crédit vietnamiens.

- L'État (par l'intermédiaire de la Banque d'État du Viet Nam) crée des conditions bancaires et monétaires stables et sûres pour l'activité des entreprises, encourage une saine concurrence, assure la discipline, le respect de la loi et des règles du marché.

2.191. La stratégie financière à l'horizon 2020 a été approuvée dans la décision n° 450 /QD-TTg du Premier Ministre en date du 18 avril 2012. L'objectif global de la Stratégie est de bâtir des finances nationales saines, d'assurer la sécurité financière, de stabiliser la macroéconomie, les finances – les devises – et de faciliter la croissance économique avec le modèle de la croissance économique et de la restructuration, de bien résoudre les problèmes de la sécurité sociale; de mobiliser, gérer, distribuer et utiliser des ressources financières d'une manière efficiente et équitable; de mener une réforme administrative synchrone et globale visant à assurer l'efficacité et l'efficacité de la gestion et de la surveillance financières. Dans le même temps, la Stratégie a énoncé six missions spécifiques et huit groupes de solutions à mettre en œuvre pendant la période 2011-2020. Des stratégies sectorielles concernant la fiscalité, les douanes, le Trésor public, la réserve nationale, la gestion de la dette, les valeurs mobilières, l'assurance, la comptabilité et l'audit ont été établies et soumises à l'approbation du Premier Ministre. En particulier, tous les groupes de solutions et de stratégies sectorielles définissent l'orientation que la réforme doit prendre pour se conformer aux pratiques et engagements internationaux. La stratégie financière à l'horizon 2020 contient aussi son propre groupe de solutions n° 6 qui encourage de façon proactive les activités de coopération et l'intégration financière internationale.

2.192. Ces dernières années, la mise en œuvre de la Stratégie financière et des stratégies sectorielles a donné de nombreux résultats positifs, contribuant à l'affectation et à l'utilisation efficaces des ressources financières en faveur du développement socioéconomique, assurant la stabilité macroéconomique et favorisant la croissance économique. La mise en œuvre de la Stratégie financière et des stratégies sectorielles contribue aussi en même temps à l'intégration économique internationale du Viet Nam. Pendant la période 2013-2019, la réforme du régime fiscal, des douanes et du secteur financier s'est de plus en plus conformée aux pratiques internationales et a visé à honorer les engagements pris en matière d'intégration, facilitant l'ouverture de nombreux et vastes marchés aux entreprises nationales tout en diversifiant les partenaires internationaux, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité économique et réduisant l'impact des mutations de l'environnement international sur l'économie nationale. La coopération financière dans les cadres multilatéraux et bilatéraux est également renforcée au profit de la promotion des relations étrangères, du partage d'expériences, de la coordination des politiques, ce qui contribue à la consolidation de la position du pays et soutient les politiques financières.

2.193. La Stratégie financière à l'horizon 2020 est maintenant achevée. Les travaux d'examen et d'évaluation en cours portent l'accent sur six missions spécifiques et huit groupes de solutions énoncés dans la Stratégie ainsi que sur les résultats de la mise en œuvre de plusieurs grandes lignes directrices et orientations récentes du Parti communiste et de l'État en rapport avec le secteur budgétaire et financier public. C'est sur cette base que le Viet Nam peut constater les résultats obtenus, les difficultés et les limitations au regard des objectifs fixés pour la période 2011-2020; relever les lacunes, les défis, les causes des lacunes, les faiblesses et les leçons tirées de l'expérience. La Stratégie financière pour la période 2021-2030 est formulée en parallèle; elle est élaborée de façon à concrétiser les engagements et directives du Parti communiste et de l'État pour la stratégie décennale de développement socioéconomique pour la période 2021-2030 et du 13^{ème} Congrès du Parti communiste, les lignes directrices et les orientations en rapport avec le secteur budgétaire et financier de l'État telles que définies dans les documents et résolutions du Parti, comme la Résolution 07-NQ/TW en date du 18 novembre 2016 sur les politiques et solutions visant à restructurer le budget public et la gestion de la dette publique pour assurer un système financier national sûr et durable, etc. et la Résolution n° 39-NQ /TW en date du 15 janvier du Politburo sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion, de l'exploitation, de l'utilisation et de la promotion des ressources économiques; ainsi que les lignes directrices et orientations en faveur de l'intégration internationale dans la période à venir.

2.2.3.3.5 Transports

2.2.3.3.5.1 Développement des transports pendant la période 2013–2019

2.194. Pendant la période 2013-2019, en parallèle à la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'OMC, le Viet Nam a fait de gros efforts pour améliorer le système institutionnel et les politiques de gestion publique, créer des conditions favorables à l'activité des entreprises, faire

preuve de transparence et promouvoir la formation d'un marché des transports socialisé, très concurrentiel, équitable et sain; stimuler l'investissement dans le développement des transports intérieurs ainsi que dans le transport international; établir des mécanismes pour encourager les entreprises de transport intérieur à investir à l'étranger tout en aidant les entreprises étrangères à investir dans le développement du système de transports vietnamien. En 2013, le volume des transports avait atteint 1 011,1 millions de tonnes de fret et 2 950, 1 millions de voyageurs. Jusqu'en 2019, ces chiffres étaient de 1 684,12 millions de tonnes de fret et de 5 143, 07 voyageurs, soit une hausse de 67% et 74% respectivement par rapport à 2013. Le secteur des services logistiques a connu un essor impressionnant tant du point de vue de la qualité que de l'échelle, et a cru plus vite que le PIB. Selon le rapport de la Banque mondiale, l'indice de performance de la logistique a classé le Viet Nam au 39^{ème} rang sur 160 pays en 2018, soit un gain de 25 rangs par rapport à 2016.

2.195. Le transport aérien a fait des avancées innovantes en termes d'échelle et de qualité de service avec une croissance moyenne de 17,8%/an s'agissant du transport de voyageurs et de 12,6%/an s'agissant du transport de fret. En 2019, en volume, le système aéroportuaire du Viet Nam a accueilli 116,2 millions de voyageurs et 1,55 million de tonnes de fret, soit une hausse de 12,4% tant pour le transport de voyageurs que de fret par rapport à 2018. Par comparaison avec 2013, le pays compte toujours 4 compagnies aériennes nationales parmi lesquelles Viet Nam Airlines est la compagnie nationale vietnamienne où l'État possède une part dominante de 86,16%. Jetstar Pacific Airlines appartient aux Viet Nam Airlines avec une participation majoritaire au capital de 70%. Les compagnies aériennes VietJet Air et Bamboo Airway appartiennent à des propriétaires privés. Actuellement, 70 compagnies étrangères opèrent au Viet Nam, soit 17 compagnies de plus par rapport à 2013. Le parc aérien vietnamien, fort de 221 aéronefs, 124 de plus par rapport à 2013, dessert 60 liaisons intérieures et plus de 130 itinéraires internationaux, soit 20 liaisons intérieures et 50 itinéraires internationaux de plus par rapport à 2013. À l'heure actuelle, 22 aéroports sont en exploitation avec une capacité totale de 90 millions de voyageurs/an, y compris 8 aéroports internationaux. Parmi eux, l'aéroport Van Don (province de Quang Ninh) a été construit grâce à un investissement privé à 100%.

2.196. Pour que les transports maritimes répondent aux besoins de l'économie, la qualité des services de port maritime s'est beaucoup améliorée, et la productivité de la manutention a augmenté rapidement. Le volume des marchandises transportées par mer représente plus de 50% du volume total de marchandises circulant dans le pays, répondant à 100% de la demande de transport maritime de fret intérieur et à environ 90% du volume des importations et des exportations. Cela tient aux investissements réalisés dans la construction du système portuaire maritime planifié; à l'importance accordée aux liens avec d'autres modes de transport, en particulier avec les voies navigables intérieures, afin de réduire la surcapacité des transports routiers. La qualité des services logistiques a également été améliorée. Le débit total de chargement et de déchargement de marchandises du système portuaire maritime du Viet Nam en 2019 s'est élevé à 664 millions de tonnes (à l'exclusion du volume des marchandises en transit), soit un accroissement de 11% par rapport à 2018, les exportations ayant atteint environ 160 millions de tonnes (hausse de 11%), environ 205 millions de tonnes de biens importés (hausse de 17%), environ 2 millions de tonnes de marchandises en transit. En décembre 2019, le parc vietnamien comptait 1 507 navires (dont 1 047 navires de charge) d'une capacité totale d'environ 7,55 millions de TPL, capables d'emprunter des routes reliant les divers continents. Suivant les statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la flotte vietnamienne se classe au 4^{ème} rang dans la région de l'ASEAN et au 29^{ème} dans le monde. Le système de ports maritimes vietnamien a bénéficié d'investissements qui l'ont doté d'environ 92,2 km de quais et d'une capacité totale de plus de 550 millions de tonnes/an. De nombreux ports investissent dans des technologies de pointe modernes pour la gestion et l'exploitation de niveau international avec la capacité d'accueillir des navires pouvant atteindre 195 000 TPL/18 000 TEU comme le port de Cai Mep – Thi Vai (province de Ba Ria – Vung Tau), le port international de Lach Huyen – Hai Phong. À l'heure actuelle, le pays compte 8 centres logistiques et 21 dépôts intérieurs des douanes (ports secs) en exploitation.

2.197. Les infrastructures routières ont fait beaucoup de progrès et jouent un rôle clé en matière de connectivité des transports régionaux et internationaux. Pendant la période 2013-2020, environ 1 000 km de routes et de voies rapides ont été terminés, portant la longueur totale des voies rapides en exploitation à 1 163 km; la longueur totale du réseau autoroutier national atteint 24 598 km. La qualité du transport routier s'est améliorée, réduisant nettement la durée des trajets, en particulier pour le transport de passagers; de nombreux véhicules modernes de haute qualité sont utilisés; l'application des technologies de l'information est accélérée pour satisfaire aux besoins de transport, conformément à la tendance du développement de nouveaux moyens de transport modernes à la

fois pour le transport de voyageurs et de fret dans la région et dans le monde, en particulier depuis que les voies rapides ont été mises en service. Les routes le long du réseau transasiatique et du réseau routier de l'ASEAN ont été modernisées en parallèle. Le Viet Nam a collaboré avec ses partenaires de l'ASEAN et de la sous-région du Mékong pour étendre la mise en œuvre des accords sur le transport transfrontières de voyageurs et de marchandises.

2.198. Concernant le transport ferroviaire, d'importantes voies ferrées reliant l'axe Nord-Sud, les centres économiques, les corridors, les ports maritimes, ont été modernisées et rénovées comme les lignes Ha Noi-Ho Chi Minh-Ville, Ha Noi-Hai Phong, Ha Noi-Lao Cai, etc. Le transport ferroviaire s'est progressivement amélioré vers la modernisation, les coûts raisonnables, la rapidité, la sécurité, la protection de l'environnement, l'économie de coûts sociaux, la gestion du transport de marchandises en vrac sur des distances moyennes à longues, le transport de voyageurs interurbains et interprovinciaux. Le Viet Nam et la Chine maintiennent les lignes de chemin de fer qui relient les deux pays (de Lao Cai à Kunming et Nanning). Le Viet Nam a activement promu les investissements dans les lignes de chemin de fer qui relient le Laos et le Cambodge. Des itinéraires de transports publics de voyageurs dans les grandes villes comme Ha Noi et Hô Chi Minh-Ville ont été progressivement établis pour répondre aux besoins du développement socio-économique.

2.199. Les transports par les voies navigables intérieures ont fait des progrès remarquables quant au volume de fret transporté en 2019, qui a pratiquement doublé par rapport à 2011, soit un accroissement annuel moyen d'environ 9%. La part de marché des transports par les voies navigables intérieures en 2019 a presque atteint 20%, soit une augmentation de 4% par rapport à 2011. Certaines avancées ont été faites comme mettre en exploitation des concessions de cabotage, ce qui a permis de réduire considérablement la pression sur les transports routiers dans le corridor Nord-Sud; transporter des conteneurs entre les ports maritimes septentrionaux et méridionaux, etc. Les transports par les voies navigables intérieures qui relient le Viet Nam et le Cambodge ont fortement progressé avec l'entrée et la sortie de plus de 50 000 navires chaque année.

2.2.3.3.5.2 Orientation du développement des transports pendant la période à venir

2.200. La promotion de la construction d'infrastructures de transports met l'accent sur le développement d'ouvrages vastes, modernes et étendus comme la voie rapide Nord-Sud et plusieurs autoroutes reliant le centre économique. Afin d'atteindre l'objectif d'ici à la fin de 2025 le pays devra comptabiliser 3 858 km de voies rapides; il faudra investir dans le développement des ports maritimes et des circuits comme les ports d'accès internationaux d'Hai Phong – Lach Huyen, Cai Mep – Thi Vai; moderniser et agrandir les aéroports internationaux Tan Son Nhat, Noi Bai, Da Nang et investir dans la phase 1 de l'aéroport international de Long Thanh; rénover, moderniser et exploiter efficacement les voies ferrées existantes; rénover et moderniser les couloirs de transport fluviaux importants pour assurer un service synchrone pour le développement du transport de conteneurs, des produits spécialisés, des grands volumes.

2.201. Le Viet Nam mobilise l'investissement privé dans le développement des infrastructures, il met l'accent sur le perfectionnement du cadre juridique pour l'investissement sous la forme de partenariats public-privé (PPP) pour attirer l'investissement étranger dans les infrastructures de transports. Des mesures sont prises pour accélérer la réforme administrative, faciliter l'attraction de l'investissement étranger dans les projets d'infrastructures de transport pour assurer la publicité et la transparence.

2.202. La croissance des transports est promue avec un taux de croissance moyen prévu pour la période 2021-2025 de 7,0% à 8,2% par an pour le transport de voyageurs et de 6,7% à 7,5% par an pour le transport de fret (en ne tenant pas compte de l'impact des facteurs anormaux). La restructuration de la part de marché des transports va dans le sens d'une diminution des transports routiers et de l'accroissement de la part des voies fluviales intérieures; elle met l'accent sur le développement des services de transport et de logistique multimodaux en s'appuyant sur l'application de la science et de la technologie, l'amélioration des capacités, l'efficacité, la qualité des services de transport, la réduction des coûts de logistique à environ 16% à 18% du PIB. Il est prévu de développer les installations portuaires intérieures en suivant le plan approuvé pour soutenir le système portuaire maritime et les services de logistique, en particulier dans le Sud et dans le Nord.

2.203. Le Viet Nam développe le trafic urbain de façon civilisée, moderne et respectueuse de l'environnement, en se basant sur les transports publics; il construit des lignes de transport de voyageurs par étapes et en grand volume dans les centres urbains de niveau I; il continue à développer le réseau ferré urbain dans la capitale Ha Noi et à Ho Chi Minh-Ville pour faire en sorte que le taux de transport de voyageurs par les services publics augmente d'environ 20 à 25%.

2.204. La mise en œuvre de solutions synchrones pour assurer l'ordre et la sécurité du trafic, en particulier sur les routes, les voies ferrées, les voies navigables intérieures reste au service de l'objectif de réduire les accidents de la route annuels d'au moins 5%.

2.205. L'objectif est l'établissement d'un réseau de transport viable qui tienne compte de la lutte contre le changement climatique, de la prévention des catastrophes naturelles, des mesures en faveur de l'objectif de développement durable, du renforcement de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

2.206. Le Viet Nam respecte pleinement les engagements internationaux contractés dans le domaine des transports; il renforce les liaisons avec les transports des pays de la région et du reste du monde; son réseau contribue à promouvoir son intégration économique internationale; il prend une part active et responsable dans les cadres de coopération dans les transports internationaux.

3 PERSPECTIVES

3.1. Le Viet Nam continuera à apporter des améliorations pour adopter et poursuivre, en vue de les mettre en œuvre, les objectifs et orientations énoncés dans le projet de rapport sur la mise en œuvre de la stratégie décennale de développement socioéconomique pour la période 2011-2020 et établir une stratégie décennale de développement socioéconomique pour la période 2021-2030. Ainsi, d'ici à 2030, il s'efforcera de devenir un pays en développement avec une industrie moderne, un revenu moyen élevé; des institutions de gestion efficaces et efficaces; une économie de développement dynamique, rapide et durable; une indépendance et une autonomie sur la base de la science, de la technologie et de l'innovation associées à une meilleure efficacité pour ce qui est des affaires étrangères et des activités d'intégration internationales; le renforcement de la position et du prestige du Viet Nam sur la scène internationale, avec pour but de devenir un pays développé à revenu élevé d'ici à 2045.

3.2. Le Viet Nam continuera d'appuyer les Membres de l'OMC dans le cadre des réformes engagées par l'Organisation pour résoudre les difficultés et les impasses actuelles et maintenir et assurer son rôle dans le système commercial multilatéral.

3.3. Le Viet Nam continuera de participer aux mécanismes, coalitions, groupes de pays/groupes de négociation à l'OMC compatibles avec ses capacités et qualifications dans le domaine du développement, en donnant la priorité aux mécanismes de l'ASEAN ou dirigés par elle (comme ASEAN+1 avec ses partenaires), ce qui lui permet de renforcer sa position en contribuant au renforcement du rôle mondial de l'ASEAN.²³

3.4. Pour la participation aux ALE, le Viet Nam continuera de promouvoir et de signer des ALE avec ses partenaires commerciaux en posant les bases d'une plus grande intégration dans les économies régionales et mondiales. À l'avenir, il mettra l'accent sur la promotion de la mise en œuvre des ALE comme l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste PTPGP, l'EVFTA, le RCEP, et améliorera l'efficacité de la mise en œuvre des ALE déjà en application afin de tirer le meilleur parti des possibilités qui lui sont offertes et de réduire au minimum les problèmes posés par ces ALE.

²³ À ce jour, des partenaires ont manifesté leur intérêt et leur volonté de coordonner leurs positions avec l'ASEAN sur un certain nombre de questions relatives à la réforme de l'OMC; ainsi, l'Australie a proposé d'organiser deux réunions techniques et une réunion au niveau des ministres en marge de la 51^{ème} Réunion des Ministres de l'économie de l'ASEAN en septembre 2019 pour examiner les contenus pertinents et promouvoir la participation des pays de l'ASEAN au processus de réforme de l'OMC.